Ce document relatif aux décisions à adopter fournit les informations nécessaires pour débattre efficacement des points de l'ordre du jour. Ces informations comprennent : (i) l'identification des documents pertinents ; (ii) l'identification, sous chaque point majeur de l'ordre du jour, de la question dont l'Assemblée est saisie et de la décision ou du projet de résolution attendus, lorsqu'ils sont disponibles à ce jour ; (iii) des informations générales (si les informations générales pertinentes comprennent un document distinct, celui-ci est publié en tant que document de travail).

Ce document relatif aux décisions à adopter sert également de base au projet de rapport de synthèse de la session. Il est rédigé au passé afin de rationaliser le processus d'établissement de rapport. Le Secrétariat et le Rapporteur prépareront un résumé des débats qui ont conduit aux décisions sous chaque point de l'ordre du jour et compléteront le projet de rapport de synthèse. Des projets de décisions et de résolutions sont proposés dans le document afin de centrer sur les décisions pendant l'examen de chaque point de l'ordre du jour, sans préjudice des prérogatives de tout État membre, toute organisation partenaire, tout membre du bureau ou du Secrétaire exécutif.

**TABLE DES MATIÈRES**

page

[1. OPENING 1](#_Toc68180544)

[2. ORGANIZATION OF THE SESSION 1](#_Toc68180545)

[2.1 ADOPTION OF THE AGENDA 1](#_Toc68180546)

[2.2 DESIGNATION OF THE RAPPORTEUR 2](#_Toc68180547)

[2.3 ESTABLISHMENT OF SESSIONAL COMMITTEES AND WORKING GROUPS 2](#_Toc68180548)

[2.4 INTRODUCTION TO TIMETABLE AND DOCUMENTATION 3](#_Toc68180549)

[3. IOC MATTERS AND REPORTS 3](#_Toc68180550)

[3.1 STATEMENT OF THE CHAIRPERSON 3](#_Toc68180551)

[3.2 REPORT OF THE EXECUTIVE SECRETARY ON THE WORK ACCOMPLISHED SINCE THE THIRTIETH SESSION OF THE ASSEMBLY AND ON BUDGET IMPLEMENTATION 4](#_Toc68180552)

[3.3 REPORTS OF THE IOC SUB-COMMISSIONS AND REGIONAL COMMITTEES 8](#_Toc68180553)

[**3.3.1** **IOC Sub-Commission for Africa and the Adjacent Island States:   
6th Session of IOCAFRICA, online, 13–16 April 2021** 8](#_Toc68180554)

[**3.3.2** **IOC Sub-Commission for the Western Pacific:   
13th Session of WESTPAC, online, 27–29 April 2021** 11](#_Toc68180555)

[**3.3.3** **IOC Sub-Commission for the Caribbean and Adjacent Regions:   
16th Session of IOCARIBE, online, 3–6 May 2021** 14](#_Toc68180556)

[**3.3.4** **IOC Regional Committee for the Central Indian Ocean:   
8th Session of IOCINDIO, online, 17–19 May 2021** 17](#_Toc68180557)

[3.4 REPORTS OF OTHER IOC SUBSIDIARY BODIES 19](#_Toc68180558)

[**3.4.1** **Warning and Mitigation Systems for Ocean Hazards** 19](#_Toc68180559)

[3.4.1.1 Regional Early Warning Services 19](#_Toc68180560)

[3.4.1.2 Global Coordination of Warning and Mitigation Systems   
for Ocean Hazards 21](#_Toc68180561)

[**3.4.2** **International Oceanographic Data and Information Exchange:   
26th Session of IODE, 20–23 April 2021** 29](#_Toc68180562)

[**3.4.3** **Harmful Algal Blooms: 15th Session of IPHAB, 23–25 March 2021** 35](#_Toc68180563)

[3.5 PROGRAMMATIC DEVELOPMENTS 36](#_Toc68180564)

[**3.5.1** **Biennial assessment to be conducted by the Working Group   
on User Requirements and Contributions to GEBCO Products** 36](#_Toc68180565)

[**3.5.2** **Global Ocean Observing System Work Plan** 38](#_Toc68180566)

[**3.5.3** **Revision of the IOC Capacity Development Strategy** 41](#_Toc68180567)

[**3.5.4** **IOC Ocean Literacy Action Plan and Strategy** 43](#_Toc68180568)

[**3.5.5** **Adoption of a Joint WMO-IOC Collaborative Strategy and Report   
on the Establishment of the Joint WMO-IOC Collaborative Board** 46](#_Toc68180569)

[**3.5.6** **Status of the Regional Committee of the Central Indian Ocean (IOCINDIO)** 47](#_Toc68180570)

[3.6 IOC REPORT TO THE 41ST GENERAL CONFERENCE OF UNESCO 51](#_Toc68180571)

[3.7 REPORT ON THE DECADE IMPLEMENTATION PLAN 51](#_Toc68180572)

[4. GOVERNANCE, PROGRAMMING AND BUDGETING 58](#_Toc68180573)

[4.1 DRAFT IOC MEDIUM TERM STRATEGY FOR 2022–2029 (41 C/4) 58](#_Toc68180574)

[4.2 DRAFT PROGRAMME AND BUDGET FOR 2022–2025 (41 C/5) 58](#_Toc68180575)

[4.3 FOLLOW-UP TO RESOLUTION EC-53/2 ON REVIEW & UPDATE OF   
THE RULES OF PROCEDURE TO ADAPT THEM TO ONLINE MEETINGS   
AND GUIDELINES FOR REPORTING ON IN-KIND CONTRIBUTIONS 60](#_Toc68180576)

[4.4 REPORT BY THE CHAIRPERSON OF THE FINANCIAL COMMITTEE 61](#_Toc68180577)

[4.5 ELECTIONS OF THE OFFICERS OF THE COMMISSION AND MEMBERS   
OF THE EXECUTIVE COUNCIL 64](#_Toc68180578)

[**4.5.1.** **Election of the Chairperson of the Commission** 65](#_Toc68180579)

[**4.5.2.** **Election of the Vice-Chairpersons of the Commission** 65](#_Toc68180580)

[**4.5.3.** **Election of the Members of the Executive Council** 65](#_Toc68180581)

[4.6 32ND SESSION OF THE ASSEMBLY   
AND 55TH SESSION OF THE EXECUTIVE COUNCIL 65](#_Toc68180582)

[5. ADOPTION OF RESOLUTIONS AND MODALITIES   
FOR THE FINALISATION OF THE REPORT 66](#_Toc68180583)

[6. CLOSURE 67](#_Toc68180584)

## 

# OUVERTURE

1. Le Président, M. Ariel Hernan Troisi, a ouvert la session en ligne à la suite de la clôture de la 54e session du Conseil exécutif de la COI, en sa qualité de comité directeur de l'Assemblée pour cette session à \_\_\_ le 14 juin 2021.
2. Le Président a demandé aux participants de se lever pour une minute de silence en l'honneur des personnes éminentes qui ont participé aux travaux de la Commission et qui sont décédées pendant la courte période d'intersession entre la 53e session du Conseil exécutif et la présente Assemblée : Dr John Bemiasa (Madagascar, – 2021),Prof. José Stuardo (Chili, 1929 – 2021) et Prof. Keisuke Taira (Japon, 1941 – 2021)
3. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

# ORGANISATION DE LA SESSION

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR [Articles 8 et 11 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents de travail* *:* | [IOC/A-31/2.1.Doc Prov](https://oceanexpert.org/document/28076). | Ordre du jour provisoire |
|  | [IOC/A-31/2.1.Doc Add. Prov.](https://oceanexpert.org/document/28341)Rév. | Calendrier provisoire révisé |
|  | [IOC/A-31/AP](https://oceanexpert.org/document/28075) Rév. 2 | Deuxième version du document provisoire relatif aux décisions à adopter révisé (ce document) |
|  |  | |
| *Rapport :* | [IOC/EC-54/SR Prov.](https://oceanexpert.org/document/28474) | Rapport de synthèse provisoire de la 54e session du Conseil exécutif de la COI, en ligne, 14 juin 2021 |
|  |  | |

1. Le Président a rappelé que le Conseil exécutif, agissant en tant que Comité directeur pour cette session de l'Assemblée, a examiné l'ordre du jour provisoire révisé de la session et a noté [qu'il n'y avait pas de demande de points supplémentaires].

|  |
| --- |
| Décision EC-53/2(I)  L'Assemblée,  **I. Ordre du jour**   1. Adopte l'ordre du jour et le calendrier de travail tels qu'ils figurent dans les documents IOC/A-31/2.1.Doc Prov. et Add. Rév. [avec les modifications supplémentaires suivantes :] |

1. Les représentants de \_\_\_ États membres prennent la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR [Article 25.4 du Règlement intérieur]

|  |
| --- |
| Décision A-31/2(II)  L'Assemblée,  **II. Rapporteur**   1. Sur proposition de [pays], appuyé par [pays], 2. Désigne \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de [pays] Rapporteur pour la présente session pour aider le Président et le Secrétaire exécutif à élaborer le projet de rapport provisoire de la session ; |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION [Article 12 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | [IOC/EC-54/SR Prov.](https://oceanexpert.org/document/28474) | Rapport de synthèse provisoire de la 54e session du Conseil exécutif de la COI, en ligne, 14 juin 2021 |

1. Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif (EC-54/Dec.3.1) sur ce point, en sa qualité de comité directeur pour la présente session, le Président a rappelé le mandat des trois comités statutaires de session, leur composition non limitée, et les modalités de travail convenues pour leurs réunions.

|  |
| --- |
| Décision A-31/2(III)  L'Assemblée,  **III. Comités et groupes de travail pour la durée de la session**   1. Constitue les comités de session à composition non limitée suivants en leur soumettant les points de l’ordre du jour et leur attribuant les responsabilités ci-après :   Comité financier : chargé d'examiner la documentation et rédiger une résolution au titre des points 3.1 (exécution du budget et rapport financier), 4.1, 4.2 et 4.3 ; sous la présidence du Dr Karim Hilmi (Maroc, vice-président) avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Mme Ksenia Yvinec a assuré le secrétariat du Comité financier.  Comité des résolutions : chargé d'étudier tous les projets de résolution dûment soumis à l'examen de la présente session ; sous la présidence de [nom (pays)] avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. M. Julian Barbière a assuré le secrétariat du Comité des résolutions.  Comité des candidatures : chargé d'étudier toutes les candidatures au poste de Président et de Vice-présidents et au Conseil exécutif lors de la présente session, et à en rendre compte - point 4.5) : sous la présidence de [nom] (pays) avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Le Dr Salvatore Aricò a assuré le secrétariat du Comité des nominations. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## PRÉSENTATION DU CALENDRIER ET DE LA DOCUMENTATION [Article 11 du Règlement intérieur]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail* *:* | [IOC/A-31/2.1.Doc Prov.](https://oceanexpert.org/document/28076) | Ordre du jour provisoire | |
|  | [IOC/A-31/2.1.Doc Add. Prov.](https://oceanexpert.org/document/28341) | Calendrier provisoire | |
|  | [IOC/A-31/DocList Prov](https://oceanexpert.org/document/28475). | Liste provisoire des documents | |
|  | [IOC/A-31/AP](https://oceanexpert.org/document/28075) Rév. 2 | Deuxième version du document provisoire relatif aux décisions à adopter révisé (ce document) | |
|  |  | |
| *Documents d'information* : | IOC/A-31/2.4.Inf.1 | Modalités de travail pour la session | |
|  | IOC/A-31/2.4.Inf.1 Add. | Modèle pour la soumission de comptes rendus écrits au rapport de synthèse de l'Assemblée | |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point.

|  |
| --- |
| Aucune décision n'est proposée au titre de ce point. [Toute modification du calendrier devrait figurer dans le document DecA-31/2]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

# QUESTIONS CONCERNANT LA COI ET RAPPORTS

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT [Article 8.1(a) du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents d'information* : | IOC/A-31/3.1.Inf | Déclaration du président de la COI à l'occasion de la 31e session de l'Assemblée, en ligne, 14-25 juin 2021 *[à publier pendant la session]* |

1. Conformément à [l'article 8.1(a) du Règlement intérieur,](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000125186.page=41) le président Ariel H. Troisi a fait une déclaration sur les travaux récents de la Commission et ses perspectives pour les années à venir (annexe \_\_\_\_).
2. L'Assemblée a remercié le Président pour ses remarques et son leadership

|  |
| --- |
| *Aucune décision n'est proposée sous ce point.* |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA TRENTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE ET SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET [Article 8.1(b) et (c) et 49.1 du Règlement intérieur ; IOC-XXX/Dec.10.2]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail* *:* | [IOC/A-31/3.2.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/28078)  & [Addendum](https://oceanexpert.org/document/28305) | Rapport du Secrétaire exécutif de la COI sur le travail accompli depuis la trentième session de l'Assemblée | | |
|  | [IOC/A-31/3.2.Doc(2](https://oceanexpert.org/document/28396)) | Rapport sur l'exécution du budget 2020-2021 (40 C/5) au 31 décembre 2020 | | |
|  | [IOC/A-31/3.2.Doc(3)](https://oceanexpert.org/document/28336) | Situation financière du compte spécial de la COI à la fin de l'année 2020 et prévisions pour 2021 | | |
|  |  | |
| *Documents d'information* : | [IOC/INF-1401](https://oceanexpert.org/document/28409) | Mise à jour sur la responsabilité de la COI par rapport aux indicateurs de l'ODD 14, 2021 | |
|  | [IOC/INF-1402](https://oceanexpert.org/document/28476) | Mise à jour sur le coparrainage par la COI du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), 2021 | |
|  | [IOC/INF-1405](https://oceanexpert.org/document/28477) | Engagements de la COI dans les processus internationaux et des Nations Unies (BBNJ, Cadre mondial pour la biodiversité, WOA-III, CCNUCC) | |
|  | [IOC/INF-1406](https://oceanexpert.org/document/28478) | Rapport du président du comité directeur de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), 2021 | |
|  | [IOC/INF-1351](https://oceanexpert.org/document/28479) | La deuxième expédition internationale dans l'océan Indien (IIOE-2), mise à jour des activités 2017, partie 4 : mise à jour sur les activités, 2020 | |
|  | [IOC/INF-1397](https://oceanexpert.org/document/28480) | Rapports des centres et instituts de catégorie 2 de l'UNESCO relatifs à l'océanographie, 2020-2021 | |
|  | [IOC/INF-1407](https://oceanexpert.org/document/28481) | Progrès dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), y compris l'aménagement de l'espace marin (AEM), l'économie bleue durable et les grands écosystèmes marins | |
|  | [IOC/INF-1393 Rev](https://oceanexpert.org/document/28482). | Proposition de concept révisée pour un « Rapport sur l’état de l'océan coordonné par la COI » (IOC StOR) | |
|  | [IOC/INF-1408](https://oceanexpert.org/document/28483) | Nouveau plan de communication de la COI 2021 | |
|  | [IOC/INF-1400](https://oceanexpert.org/document/28499) | Note d'information sur l'évaluation stratégique de la COI | |
| *Document de référence* : | [IOC/EC-53/3.1.Doc(1)](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=26779) | Rapport du Secrétaire exécutif de la COI sur le travail accompli depuis la trentième session de l'Assemblée | |
|  | [IOC/EC-53/3.1.Doc(1) Part2](https://oceanexpert.org/document/27574) | Brève mise à jour par le secrétaire exécutif de la COI sur le travail accompli depuis la trentième session de l'Assemblée | |
|  | [IOC/EC-53/3.1.Doc(2)](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374987.locale=en) | Rapport sur l’exécution du budget 2018-2019 et grandes lignes du budget 2020-2021 | |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point en s'appuyant sur une présentation PowerPoint.
2. Il a rappelé que la Commission s'est principalement concentrée ces deux dernières années sur la préparation du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030. La COI n’a ménagé aucun effort pour faire participer l’ensemble des États membres, des partenaires du système des Nations Unies et des principales parties prenantes de la société civile aux consultations régionales et mondiales afin qu’ils saisissent cette occasion unique de mettre les progrès de l’océanographie au service d’une meilleure compréhension du système océanique et de la mise en place de solutions scientifiques en vue de la réalisation du Programme 2030. L’exploitation efficace des consultations d’ONU-Océans a permis de renforcer l’approche collaborative afin d’assurer, au sein du système des Nations Unies, une division judicieuse du travail entre les partenaires de la COI.
3. Il a mis l’accent sur les efforts déployés dans toutes les régions en vue de tirer le meilleur parti des opportunités que représente la Décennie pour tous les États membres, et en particulier pour l’Afrique, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), en ne laissant personne de côté. Les organes subsidiaires régionaux de la COI continuent de jouer un rôle essentiel à cet égard. Une attention particulière a été accordée aux PEID, ainsi qu'à la participation des jeunes et à la valeur du savoir autochtone. La 2e Expédition internationale de l’océan Indien (EIOI-2) a participé à plusieurs réunions de planification de la Décennie des Nations Unies en lien avec l’océan Indien, afin de s’assurer que l’EIOI-2 soit bien placée pour apporter une contribution concrète à la mise en œuvre de la Décennie.
4. La Décennie représente une formidable opportunité pour les pays africains de renforcer leurs capacités en matière de recherche océanique afin de soutenir l'économie durable des océans. La COI s'est associée à l'Association des sciences marines de l'océan Indien occidental et au secrétariat de la Convention de Nairobi (ONU Environnement) pour organiser « l'atelier de consultation régionale pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 pour l'Afrique et les États insulaires adjacents », qui a été accueilli par le gouvernement du Kenya du 27 au 29 janvier 2020 à Nairobi. L'atelier, ainsi que le webinaire sur la « Conception conjointe des sciences océaniques dont nous avons besoin pour l'Afrique » (3 novembre 2020), ont été l'occasion d'identifier les besoins régionaux et les priorités en termes de transformation des systèmes de connaissances, d'accélération du transfert des technologies marines, de formation et d'éducation, de promotion des dialogues science-politique et de renforcement des capacités, conformément aux initiatives de l'Union africaine. La COI a aidé à organiser, au siège de l'UNESCO et en ligne, la première partie de la semaine africaine 2021, organisée par un groupe de représentants africains avec l'UNESCO. Avec le soutien du gouvernement égyptien, la COI prépare actuellement une conférence de lancement de la Décennie à l'appui du développement durable de l'Afrique, qui se tiendra au second semestre 2021.
5. Le plan de mise en œuvre de la Décennie accorde une attention particulière aux PEID et à la participation des jeunes, ainsi qu'à la valeur des savoirs autochtones, sur la base de nombreuses consultations régionales (avec les PEID du Pacifique Sud à Nouméa en juillet 2019, les PEID des Caraïbes et de l'océan Indien occidental, respectivement au Mexique et au Kenya, début 2020). Le programme communautaire de reconnaissance de préparation aux tsunamis « Tsunami Ready » a été piloté dans trois régions (Caraïbes, Pacifique et océan Indien). Dix communautés de PEID ont été reconnues « Tsunami Ready » avant fin 2020.
6. Le Secrétaire exécutif a présenté aux États membres une liste non exhaustive d'étapes programmatiques, ainsi qu'une mise à jour des principales caractéristiques de chacune des six fonctions de la COI, de la recherche aux observations et à la gestion des données, en passant par les services océaniques, les évaluations, la gouvernance et le renforcement des capacités, y compris les travaux des organes subsidiaires régionaux et techniques de la Commission. Il a rappelé les webinaires informatifs organisés par le Secrétariat avant l'Assemblée.
7. Le travail de la COI consiste notamment à aider les États membres à mettre en œuvre et à rendre compte des deux indicateurs cibles 14.3.1 et 14.a.1 des ODD, pour lesquels la COI a été désignée organisme responsable. La 2e édition du *Rapport mondial sur les sciences océaniques* (GOSR) a été lancée à l'occasion des célébrations du 60e anniversaire de la COI le 14 décembre 2020. La pandémie de COVID-19 a principalement impacté les activités opérationnelles de la COI : le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et l'Échange international de données et de l'information océanographiques (IODE). Certaines activités, notamment celles liées à l'exploitation des navires de recherche et à l'entretien des mouillages ; aux mesures du CO2 de surface et au déploiement de plateformes autonomes telles que les flotteurs Argo et les dériveurs de surface, ont été limitées. En effet, la communauté chargée de la mise en œuvre s'adapte lentement, trouve de nouveaux modes de coopération et opère dans de nouvelles conditions. La COI a mené un certain nombre d'enquêtes et continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires dans les communautés concernées pour évaluer l'impact complet jusqu'en 2021 et au-delà, notamment l'impact sur l'investissement par le biais du portail de données GOSR. En ce qui concerne le renforcement des capacités, la plateforme d'apprentissage en ligne OceanTeacher Global Academy a permis une réorientation et une organisation rapides sur des cours en ligne dès juin 2020. Les centres de catégorie 2 de l'UNESCO affiliés à la COI ont été très actifs et leur travail est très fructueux.
8. Dr Ryabinin a également évoqué le concept de rapport sur l'état de l'océan (StOR), dont l'idée a déjà été présentée au Conseil exécutif de la COI lors de sa 53e session. Ce rapport a pour objectif de présenter chaque année au monde entier une synthèse des principaux changements de l’état des océans en fonction de ses variables physiques, biogéochimiques, biologiques et écologiques, complétée par une évaluation stratégique des évolutions en matière de gestion intégrée des océans, comme le pourcentage de la zone couverte par les outils de gestion par zone, les observations, etc.. Le StOR serait, pour la COI, une manière de contribuer à la Décennie et faciliterait la compréhension de l'urgente nécessité d'aborder les questions liées à la gestion des océans dans une optique de durabilité et de mesurer les progrès accomplis en ce sens. Une lettre circulaire a été envoyée aux États membres pour leur demander leur avis sur la portée spatiale et temporelle du rapport, les domaines d'intérêt et les styles de présentation. Une consultation informelle d'experts, à laquelle ont participé 16 experts indépendants représentant toutes les fonctions de la COI, géographiquement équilibrée et équitablement composée d'hommes et de femmes, a eu lieu le 28 mai 2021. Les résultats de l'enquête réalisée auprès des États membres et de la consultation d'experts ont permis d'élaborer la version révisée de l'étude [IOC/INF-1393](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375266.locale=en). Le Secrétariat s'apprête ainsi à entreprendre un rapport pilote sur l'état de l'océan, qui sera présenté au cours de la 55e session du Conseil exécutif de la COI en 2022.
9. Le Secrétaire exécutif a informé le Conseil exécutif de la participation active de la COI et du leadership dont elle a fait preuve dans le processus de négociation d'un instrument international juridiquement contraignant (ILBI) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ).
10. Le Secrétaire exécutif a expliqué qu'à cause de l’annulation ou du report de nombreuses manifestations en raison de la pandémie de COVID-19 - notamment la Conférence des Nations Unies sur les océans 2020 - le Secrétariat avait dû rechercher d’autres moyens possibles de présenter le Projet de plan de mise en œuvre de la Décennie et la 2e édition du Rapport mondial sur les sciences océaniques. Dans ce contexte, il a également présenté les principales initiatives mises en place par le Secrétariat pour évaluer l’influence de la pandémie sur les domaines de compétence de la COI : des enquêtes et des évaluations de son impact sur les services d’observation des océans et d’alerte aux tsunamis, ainsi que son effet à plus long terme sur les investissements en matière de sciences océaniques et dans les capacités des États membres en vue de réaliser la cible ODD 14.a, que le Rapport mondial sur les sciences océaniques doit permettre de mesurer.
11. En ce qui concerne la situation financière de la Commission, il a confirmé que le Secrétariat avait mis en œuvre les plans de travail pour 2018-2019 conformément aux allocations budgétaires et aux cibles de mobilisation de ressources approuvées par la [résolution EC-LI.2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372686_fre) du Conseil exécutif de la COI et avait établi des plans de travail pour 2020-2021 conformément à la [résolution XXX-3](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372666_fre), tels que présenté dans le document [IOC/EC-53/3.1(2)](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374987_fre.locale=en).
12. Le Secrétaire exécutif a remercié les États membres et les partenaires ayant versé des contributions volontaires au budget de la Commission et a fait état des nouveaux partenariats et des principales initiatives de sensibilisation et d'engagement. Il a souligné que les partenaires de la société civile sont essentiels pour faire prendre conscience de la valeur socio-économique de l'océan et des efforts de la COI pour soutenir l'économie durable de l'océan et pour identifier les problèmes et les opportunités liés à l'océan. Le Secrétaire exécutif a informé l'Assemblée d'une initiative conjointe avec EurOcean et le Portugal pour créer la conférence commémorative Mário Ruivo. Cette conférence commémorative sera un hommage et une reconnaissance de l'engagement de longue date du professeur Mário Ruivo en faveur de l'océanographie et du développement durable des océans, ainsi que de ses importantes contributions aux travaux de la COI, à la connaissance de l'océan, à la coopération internationale, au renforcement des capacités et à l'éducation aux océans. La conférence aura lieu à l'Assemblée de la COI et sera assurée par des professionnels de l'océan en début de carrière (ECOP) sélectionnés suite à un concours. Il portera sur les priorités de la Décennie dans l'esprit de l'engagement du professeur Ruivo en faveur d'une recherche océanographique axée sur les solutions. Le groupe de travail informel de la Décennie pour les ECOP a participé aux discussions sur l'initiative et sera impliqué dans la conception et la portée de la conférence commémorative, ainsi que dans la sélection des candidats lors de la présentation. La conférence commémorative s'inscrira dans le cadre du programme pour les professionnels de l'océan en début de carrière, qui a récemment été approuvé en tant qu'action phare de la Décennie pour les sciences océaniques.
13. Le Secrétaire exécutif s'est également inquiété du fait que les programmes de la COI sont menés, dans une large mesure, sur une base non viable, avec un manque chronique de personnel et de ressources. Il a souligné que la principale difficulté rencontrée par le petit Secrétariat de la Commission a trait à sa double mission, qui consiste à mobiliser non seulement les ressources extrabudgétaires nécessaires au maintien de ses programmes opérationnels essentiels, mais aussi d’importantes ressources supplémentaires pour diriger et coordonner la Décennie. Une nouvelle approche de la collecte de fonds et de la communication est en cours d’élaboration, consistant à faire valoir les avantages pour la société de l’action de la COI et à démontrer les retombées des investissements consentis dans les sciences océaniques et l’observation des océans.
14. L'évaluation externe du positionnement stratégique de la COI, lancée en coopération avec le Service d'évaluation et d'audit et soutenue par OpenCities Ltd, éclairera la prise de décision et la planification des organes directeurs de la COI pour le prochain cycle programmatique.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.2  **Rapport du Secrétaire exécutif**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné les documents 2. Remercie le Secrétaire exécutif pour ce rapport très complet ; 3. Prend note des informations fournies, se félicitant des avancées significatives dans de nombreux domaines programmatiques. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## RAPPORTS DES COMITÉS RÉGIONAUX ET DES SOUS-COMMISIONS DE LA COI [Article 48.3 du Règlement intérieur]

### **Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents :** **6e session de l'IOCAFRICA, en ligne, 13-16 avril 2021**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport* | [IOC/SC-IOCAFRICA-VI/3s](https://oceanexpert.org/document/28484) | Rapport de synthèse de la sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents, en ligne, 13–16 avril 2021 |

1. Le président de l'IOCAFRICA, Prof. Mohamed Said, a présenté les différentes activités mises en œuvre par la Sous-commission au cours de la période intersessions 2019-2020, ainsi que les principaux résultats de la sixième session de l'IOCAFRICA.
2. L'IOCAFRICA a bien progressé dans la mise en œuvre de son ambitieux plan de travail adopté par la réunion de sa cinquième session du 25–27 mars 2019, à Nairobi, au Kenya. En raison de la pandémie de COVID-19, certains événements ont été organisés en ligne et d'autres reportés au second semestre 2021. Les activités mises en œuvre ont couvert tous les domaines prioritaires identifiés par la Sous-commission.
3. Un cours de formation régional sur les SIG marins a été tenu par l'Institut de recherche marine et halieutique du Kenya à Mombasa du 28 octobre au 1er novembre 2019 et a été suivi par 22 stagiaires du Kenya, de Maurice, du Mozambique, du Nigeria, du Sénégal, d'Afrique du Sud et de Tanzanie. Les centres de formation régionaux pour la nouvelle phase du programme Ocean Teacher Academy ont été désignés à l'Université du Ghana (Accra, Ghana), à l'Université Eduardo Mondlane (Maputo, Mozambique) et à l'Institut de recherche marine et halieutique du Kenya (Mombasa, Kenya). En raison de la pandémie de COVID-19, un atelier conjoint sur l'analyse des données environnementales prévu par le programme FAO/NANSEN a été reporté. Le matériel nécessaire à la formation en ligne est en cours de préparation.
4. L'IOCAFRICA a organisé un atelier régional en ligne sur la « Cartographie des fonds marins autour de l'Afrique », conjointement avec le projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation-GEBCO les 10 et 24 février 2021. Les webinaires, auxquels ont assisté plus de 100 participants provenant de 25 pays différents, ont permis de faire le point sur l'état actuel de la cartographie dans la région, d'identifier et de discuter des besoins des parties prenantes, et d'explorer les possibilités de faire évoluer la cartographie des fonds marins en collaboration, afin d'obtenir des résultats mutuellement bénéfiques.
5. Une série d'ateliers nationaux portant sur la planification de l'espace marin (y compris les pressions environnementales impactant sur l'AEM et les outils d'aide à la décision) ont été organisés avec le soutien du gouvernement suédois dans les pays suivants en 2020 : Cameroun, Gabon, Ghana, Kenya, Madagascar, Maurice, Maroc, Mozambique et Tanzanie. Un atelier régional a également été organisé pour la région du Golfe de Guinée. L'IOCAFRICA travaille conjointement avec l'Institut de recherche marine et halieutique du Kenya sur une publication intitulée « Marine Spatial Planning and the Blue Economy in Kenya » (« L'aménagement de l'espace marin et l'économie bleue au Kenya »).
6. Dans le cadre de la Stratégie institutionnelle de gestion intégrée des zones côtières, soutenue financièrement par la Suède qui était disponible pour 2019, l'IOCAFRICA et la Section des politiques marines et de la coordination régionale de la COI, avec le soutien des pays d'Afrique centrale, ont organisé un atelier technique sur la vulnérabilité côtière à Libreville, au Gabon (5-7 novembre 2019). Des experts nationaux de l'Angola, du Cameroun, du Congo, de la Guinée équatoriale, du Gabon, de la République démocratique du Congo et de Sao Tomé-et-Principe ont participé à ces ateliers. Ces pays envisagent actuellement un projet de vulnérabilité côtière, reflétant leurs besoins en matière de gestion durable des zones côtières.
7. Le développement du nœud régional du Hub d'information océanique a été initié par l'organisation d'une réunion en ligne des parties prenantes en juin 2020, suivie de consultations bilatérales avec les partenaires, notamment l'UICN, le CORDIO, le PNUE (secrétariats de la Convention d'Abidjan et de Nairobi) et la WIOMSA sur le développement de projets d'interopérabilité. Deux réunions virtuelles sur l'algue Sargasse pour la région atlantique organisées en 2020, en collaboration avec le PNUE et la Sous-commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes, ont convenu de travailler ensemble au développement du centre d'information sur la Sargassum. L'IOCAFRICAL prépare quatre notes d'orientation sur l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières d'Afrique, se concentrant sur : (i) l'élévation du niveau de la mer et les implications pour les îles, les côtes et les communautés de faible altitude ; (ii) l'évolution des océans, des écosystèmes marins et des communautés dépendantes ; (iii) les extrêmes, les changements brusques et la gestion des risques ; et (iv) le changement climatique et l'économie des océans.
8. La COI met en œuvre un projet, financé par l'Agence espagnole de coopération technique internationale, qui a pour objectif de développer les connaissances scientifiques et les capacités de base dans le grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME). Le projet prévoit l'évaluation des effets du changement climatique et des facteurs de stress océaniques sur la dynamique naturelle du courant des Canaries par le biais d'une approche collaborative impliquant des scientifiques, en mettant l'accent sur les scientifiques océaniques de sexe féminin et en début de carrière, du Cabo Verde, de Gambie, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Mauritanie, du Maroc, du Sénégal et d'Espagne (îles Canaries). Les résultats du projet ont contribué à informer la gestion scientifique du CCLME. Dans le cadre de cette initiative, un atelier a été organisé à St Vicente, Cabo Verde, entre le 10 et le 13 mars 2020.
9. L'IOCAFRICA a organisé un événement régional de sensibilisation aux tsunamis en ligne avec l'UNDRR, ainsi qu'un événement national pour le Nigeria aux côtés de l'Institut nigérian de recherche océanique et marine (NIOMR) et de la Commission nationale pour l'UNESCO le 5 novembre 2020. La COI a également travaillé sur la publication d'un manuel de sensibilisation aux tsunamis en swahili avec l'UNDRR. Une enquête en cours sur l'état des observations océaniques le long du littoral africain permettra d'établir une proposition pour le développement d'un système africain complet d'observation des océans.
10. Le professeur Said a exprimé sa sincère gratitude envers les États membres qui ont soutenu l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de la Sous-Commission pendant la période intersessions, et en particulier aux gouvernements de la Flandre (Royaume de Belgique), de la Chine, de la Norvège, de l'Espagne et de la Suède.
11. Le professeur Said a informé l'Assemblée que la sixième session de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA-VI) s'est tenue en ligne du 13 au 15 avril 2021, et a réuni plus de 75 délégués de 23 États membres et organisations partenaires. La session a adopté quatre recommandations portant sur : (i) la création d'un groupe de planification régional pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ; (ii) l'extension du mandat du Groupe de planification stratégique de l'IOCAFRICA ; (iii) le renforcement de la collaboration avec la Commission de l'Union africaine ; et (iv) le programme de travail de l'IOCAFRICA pour 2021–2023, axé sur les observations océaniques et la gestion des données et de l'information, le renforcement des capacités en matière de sciences et technologies marines et d'initiation à l'océan, et les sciences océaniques et leur application à la gestion. La Sous-Commission avait souligné l'importance d'aligner ses programmes sur les cadres adoptés par la Commission de l'Union africaine, tels que l'Agenda 2063, la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique 2050, la Stratégie pour l'économie bleue africaine, ainsi que le Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable.
12. Le professeur Said a également informé l'Assemblée que la session a appuyé la création d'une Sous-commission de l'IOCINDIO, composée des États membres actuels du Comité régional de l'IOCINDIO. La Sous-commission a aussi proposé la création d'un comité interrégional réunissant l'IOCAFRICA, la WESTPAC et l'IOCINDO, qui servira de mécanisme pour élaborer et coordonner la mise en œuvre de programmes relatif au bassin pour l'océan Indien.
13. Le professeur Said a indiqué que la Sous-Commission n'a pas pu élire de nouveaux membres pour le Bureau de l'IOCAFRICA lors de sa sixième session en raison : (i) de l'absence de candidatures des États membres aux postes de Président et de Vice-présidents de l'IOCAFRICA à la date limite de dépôt des candidatures ; et (ii) des difficultés à organiser des élections en ligne à bulletin secret. La Sous-commission a demandé au secrétariat d'envoyer un nouvel appel à candidatures et d'étudier la possibilité d'organiser des élections au cours de la 31esession de l'Assemblée de la COI en juin 2021. La Sous-Commission a remercié les membres sortants du Bureau d'IOCAFRICA d'avoir accepté de rester en fonction jusqu'à la tenue des élections. La Sous-Commission les a félicités pour leur excellent travail, notamment à la lumière de la situation difficile de la pandémie de COVID-19.

|  |
| --- |
| Déc. A-31/3.3.1  **Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné le rapport de synthèse de la 6e session de la Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents,en ligne, du 13 au 16 avril 2021 (IOC/SC-IOCAFRICA-VI/3s), 2. Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de la COIAFRICA 2019–2021 ; 3. Remercie les États membres qui ont apporté leur soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la Suèdeous-commission, et en particulier les gouvernements de la Belgique, de la Chine, de la Norvège, de l'Espagne et de la Suède ; 4. Accepte le rapport d'IOCAFRICA-VI et les recommandations qui y figurent, y compris le programme de travail de la Sous-commission pour 2021–2023 ; 5. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Sous-commission de la COI pour le Pacifique occidental :** **13e session intergouvernementale de la WESTPAC,** **en ligne, 27-29 avril 2021**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Rapport* | [IOC/SC-WESTPAC-XIII/3s](https://oceanexpert.org/document/28383) | Rapport de synthèse de la 13e session intergouvernementale de la sous-commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC), 27-29 avril 2021 (en ligne) | |
|  |  | |

1. Dr Vo Si Tuan, Président de la Sous-comission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) a été invité à présenter les principales réalisations de la dernière période intersessions et les principaux résultats de la 13e session intergouvernementale de la WESTPAC (en ligne, 27-29 avril 2021).
2. Il a souligné que, malgré la pandémie de COVID-19, la Sous-commission a déployé des efforts considérables pour concerter les actions conjointes des communautés de recherche et de politique, afin de relever les défis critiques de la durabilité des océans dans la région. Depuis la dernière session (WESTPAC-XII, 2–5 avril 2019, Manille, Philippines), un certain nombre d'ateliers, de formations, d'enquêtes sur le terrain et d'activités de démonstration ont été réalisés sur le terrain jusqu'au déclenchement de la pandémie début 2020, et plus de 100 consultations/réunions virtuelles ont été organisées depuis début 2020.
3. Il a noté que la Sous-commission avait conçu et mis en œuvre ses divers programmes et activités en collaboration avec les États membres, afin de répondre aux objectifs de haut niveau de la COI et aux priorités communes de la région en matière d'océan, à savoir : l'océan et le climat ; la biodiversité marine, la sécurité et la sûreté des produits de la me ; et la santé des écosystèmes océaniques. Les principaux axes de travail de la Sous-commission incluent deux groupements régionaux du GOOS (NEAR-GOOS et SEAGOOS), un réseau régional de centres de formation et de recherche en sciences de la mer (RTRC) et 16 programmes/groupes de travail axés respectivement sur le déclenchement de la mousson, les interactions air-mer dans le prolongement du Kuroshio, les mers marginales d'Asie, l'acidification des océans, la désoxygénation des océans, l'étude de faisabilité de la deuxième étude coopérative du Kuroshio et des régions adjacentes (CSK-2), les études sur les remontées d'eau côtières, les sédiments fluviaux dans la mer de Chine méridionale, la restauration et la conservation des récifs coralliens, les efflorescences algales nuisibles, la mégafaune menacée, la télédétection pour la cartographie des habitats côtiers, les toxines marines et la sécurité des fruits de mer, les microplastiques marins, les méduses nuisibles et le développement et l'application des systèmes de prévision océanique.
4. Le Président de la WESTPAC a mis en lumière la grande importance que la Sous-Commission a accordée, au cours de la dernière période intersession, au développement et à la fourniture des connaissances et des services nécessaires aux États membres pour répondre à leurs besoins. Des progrès significatifs pourraient être démontrés par : (i) le développement de services opérationnels de prévision océanique pour soutenir la conservation des récifs coralliens ; (ii) la surveillance de l'acidification des océans et la recherche sur son impact ; (iii) la création d'un réseau de recherche et de surveillance de l'oxygène océanique pour mener des études sur les différents aspects de l'hypoxie et contribuer à informer les décideurs politiques ; (iv) l'augmentation de la capacité de recherche des États membres pour lutter contre la pollution plastique marine ; (v) le transfert et l'application de techniques de télédétection pour la gestion des zones marines protégées dans trois sites MPA sélectionnés : Les îles Li-bong et Pha-ngan en Thaïlande et Con Dao au Viet Nam ; et (vi) le partage de connaissances et de services de vulgarisation sur les méduses nuisibles pour la santé publique, ainsi que la publication d'un guide de terrain sur les méduses du Pacifique occidental, et un certain nombre d'activités de vulgarisation et de sensibilisation réalisées localement sur les méduses nuisibles et la réponse d'urgence pour les hôteliers, les autorités gouvernementales côtières et les élèves.
5. La Sous-commission a également pris la tête des préparatifs et des actions de mobilisation de la Décennie des Nations unies pour l'océan dans la région. Les principaux efforts déployés au cours de la dernière période intersessions sont les suivants : (i) diriger l'organisation de l'atelier régional de planification de la Décennie (31 juillet-2 août 2019, Japon) en collaboration avec l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES) ; (ii) motiver les parties prenantes de la région à participer au processus d'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie ; (iii) élaborer et organiser le dialogue régional de la Décennie sur la conception conjointe des sciences océaniques dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons (10 novembre 2020, virtuel) ; (iv) élaborer des propositions potentielles pour les actions de la Décennie, afin d'obtenir davantage de contributions, d'engagement et de participation, tout en tirant parti des programmes et réseaux existants ; (v) fournir un soutien stratégique et technique aux États membres de la région pour leurs activités liées à la Décennie aux niveaux régional et national ; et (vi) catalyser les partenariats et initier la conception conjointe de solutions transformatrices parmi les divers groupes de parties prenantes de la région en planifiant et en organisant une conférence régionale de lancement de la Décennie.
6. Le Dr Vo Si Tuan a informé l'Assemblée que la Sous-Commission n'a cessé de mettre en œuvre la Stratégie de renforcement des capacités de la COI (2015-2021) et a fait preuve d'un respect continu de son engagement volontaire envers la Conférence des Nations Unies sur les océans — « Développer les capacités de recherche et le transfert des techniques marines par le biais du Réseau régional UNESCO/COI de centres de formation et de recherche (CRFR) en sciences de la mer ». Les principales activités de la dernière période intersessions sont les suivantes : (i) le Centre régional de formation et de recherche sur la dynamique des océans et le climat (CRTR-ODC) et le Centre régional de formation et de recherche sur la biodiversité marine et la santé des écosystèmes (CRTR-MarBEST) ont efficacement fonctionné, avec des formations annuelles organisées en 2019 et 2020 selon un mode hybride, en fonction des besoins pressants des océanologues en début de carrière ; (ii) trois nouveaux RTRC, sur la gestion et la restauration des récifs (Université des Philippines), les toxines marines et la sécurité alimentaire (Institut d'océanographie, Viet Nam), et les débris plastiques marins et les microplastiques (Université normale de Chine orientale) sont bien préparés à accueillir de jeunes scientifiques de la région et d'ailleurs dès la fin de la pandémie ; (iii) la mise en œuvre de la troisième phase d'un projet UNESCO/Fonds fiduciaire coréen intitulé « Renforcer la capacité d'identification des espèces et d'analyse génétique des organismes marins dans les écosystèmes des récifs coralliens du Pacifique occidental », et du projet UNESCO/Fonds fiduciaire japonais ayant pour objectif d'accélérer le transfert des technologies marines pour la conservation de la biodiversité marine. De plus, la Sous-Commission a démontré son intérêt unique pour la COI en répondant directement aux besoins spécifiques des États membres. Par exemple, la WESTPAC a aidé le Viêt Nam et la Thaïlande, au cours de la dernière intersession, à renforcer leurs capacités de recherche sur l'acidification des océans et les techniques moléculaires.
7. Il a rendu compte des principaux résultats de la treizième session intergouvernementale de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC-XIII, 27-29 avril 2021). Il a exprimé sa profonde gratitude envers les États membres pour leur incroyable soutien tout au long de la session, pour les efforts continus de la Sous-Commission en vue d'aider les États membres à relever leurs défis en matière de développement, et pour le rôle de premier plan que la Sous-Commission a joué dans la promotion et la mobilisation des actions dans la région pour la Décennie des Nations Unies pour les océans. Pour répondre aux besoins de ses États membres, la Sous-commission a également décidé de créer deux nouveaux programmes - sur la deuxième étude coopérative du Kuroshio et de ses régions adjacentes (CSK-2) et sur l'évolution des mers marginales d'Asie et leur réaction au changement climatique - ainsi que trois nouveaux groupes de travail sur les hydrates de gaz et les flux de méthane dans l'Indo-Pacifique, la technologie de détection rapide des efflorescences algales nuisibles et l'étude intégrée dans le centre convergent de l'Indo-Pacifique : respectivement l'écosystème marin et la biodiversité.
8. Compte tenu du soutien considérable apporté par les États membres de la région à la Sous-Commission pour son rôle de premier plan dans la préparation et la mobilisation des actions en faveur de la Décennie des Nations Unies pour les océans dans la région, la Présidente de la WESTPAC a attiré l'attention de l'Assemblée sur la suggestion faite par les États membres lors de la WESTPAC-XIII de déléguer à la Sous-Commission un certain niveau d'autorité, par exemple l'approbation des activités de la Décennie qui doivent être menées dans la région, afin de garantir la conduite en temps voulu des activités de la Décennie et l'appropriation de la Décennie par les États membres. La Sous-Commission a également demandé au Secrétaire exécutif de la COI d'envisager de soutenir le rôle de la Sous-Commission dans la Décennie.
9. Il a informé l'Assemblée que, dans le cadre d'une approche « co-conçue et orientée vers la recherche de solutions », et en tirant parti des réseaux et ressources existants, la Sous-commission a émis des propositions d'actions pour la Décennie des Nations unies pour l'océan. La Sous-Commission a souligné l'importance du développement des capacités et du transfert des technologies marines, qui font partie intégrante des actions de la Décennie, et a réaffirmé son engagement à intensifier ses efforts à cet égard. En outre, la Sous-Commission a accueilli sans réserve la généreuse offre du Gouvernement thaïlandais d'accueillir : (i) un Bureau de coordination de la Décennie, en tant qu'extension de l'actuel Bureau de la WESTPAC, avec pour mandat d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre les actions de la Décennie dans la région ; et (ii) la Conférence régionale de lancement de la Décennie (24-25 août 2021, en ligne), et la première Conférence régionale de la Décennie à conjointement avec la 11eConférence internationale des sciences marines de la WESTPAC, prévue en août 2022.
10. Enfin, il a sincérement remercié le gouvernement indonésien pour sa généreuse offre d'accueillir la prochaine session intergouvernementale de la Sous-Commission au début de l'année 2023, et a informé l'Assemblée que la Sous-Commission a élu par acclamation Fangli Qiao (Chine) et Kentaro Ando (Japon) comme Coprésidents ; et Aileen Tan Shau Hwai (Malaisie) comme Vice-présidente de la Sous-Commission pour la prochaine période intersessions.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.3.2  **Sous-commission de la COI pour le Pacifique occidental**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné le rapport de synthèse de la 13e session intergouvernementale de la sous-commission de la COI pour le Pacifique occidental (en ligne, 27-29 avril 2021) (IOC/WESTPAC-XIII/3s), 2. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Sous-commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes :** **16e session de l'IOCARIBE, en ligne, 3-6 mai 2021**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport* | [IOC/SC-IOCARIBE-XVI/3s](https://oceanexpert.org/document/28446) | Rapport de synthèse de la 15e session de la sous-commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), en ligne, 3-6 mai 2021 |

1. Le Président de la Sous-Commission de la COI (de l'UNESCO) pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), M. Arnulfo Sanchez (Panama), a rendu compte des progrès réalisés par l'IOCARIBE au cours de la dernière période intersessionnelle. Il a fait référence à l'état d'avancement du programme et à la mise en œuvre des décisions et recommandations au cours de la période 2019-2021, notamment celles prises lors de la Seizième session de la Sous-Commission qui s'est tenue en ligne entre le 3 et le 6 mai 2021.
2. Il a notamment mentionné les initiatives en faveur de la réduction des risques de catastrophes et de la gestion basée sur les écosystèmes, y compris : (i) la mise en place par l'IOCARIBE-GOOS d'un projet pilote sur l'amélioration de la capacité d'observation et de prévision des ouragans ; (ii) le développement d'un système opérationnel d'information et de prévision à l'échelle régionale pour les Sargasses et les déversements d'hydrocarbures ; et (iii) le développement d'un guide sur les meilleures pratiques de gestion des sargasses dans l'environnement côtier ; (iv) l'initiative HAB-ANCA dans la région IOCARIBE pour mettre en œuvre la stratégie de Ciguatera de la COI. Les États membres de l'IOCARIBE, les réseaux d'experts et les établissements d'enseignement et de recherche se concentrent sur leur contribution à la Décennie des Nations unies, ainsi qu'aux progrès et aux défis de la mise en œuvre de l'ODD 14.
3. Il a fait référence à l'atelier virtuel régional de la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie dans l'Atlantique tropical occidental (WTA), qui s'est tenu les 28 et 29 avril 2020, et qui a apporté une contribution régionale à la Décennie des Nations Unies en mettant l'accent sur les besoins et les priorités des pays et territoires de l'IOCARIBE en termes de transformation des systèmes de connaissances, d'accélération du transfert de technologies, de formation et d'éducation, de promotion du dialogue entre la science et la politique et de mise en place de solutions scientifiques aux défis socio-économiques de la région.
4. L'IOCARIBE, en tant que mécanisme de coordination de la Décennie de pour l'océan de l'Atlantique tropical occidental, endosse la responsabilité générale de la formulation des principes et de la stratégie, ainsi que de la planification et de la coordination de la Décennie dans la région de l'Atlantique tropical occidental, en consultation avec les nombreux acteurs principaux des Nations Unies, des ONG, de la science, des organisations régionales, du secteur privé, des communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes de la région.
5. Il a indiqué que l'IOCARIBE a créé en octobre 2020 un groupe de planification régional (WTA RPG) pour la Décennie WTA-Ocean, afin de faire progresser et de coordonner les partenariats et les actions stratégiques pour l'engagement de l'Atlantique tropical occidental dans la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). Le RPG du WTA a créé huit groupes de travail, afin de promouvoir des partenariats de co-conception et de mise en œuvre multidisciplinaires et inclusifs pour atteindre chaque résultat sociétal et le développement des capacités, reconnaissant l'importance du travail des groupes de travail comme étant le cœur de sa stratégie pour faire avancer la Décennie dans la région de l'Atlantique tropical occidental. M. Sanchez a informé l'Assemblée que la conférence régionale de lancement de la Décennie est prévue de se dérouler en ligne en octobre 2021.
6. Le président de l'IOCARIBE a souligné les principales réalisations, notamment les progrès accomplis dans le développement d'un système opérationnel d'information et de prévision à l'échelle de la région pour la Sargasse et les déversements d'hydrocarbures ; où l'IOCARIBE, GEO Blue Planet, AIR Centre, AtlantOS accompagnés d'autres partenaires ont développé un centre d'information sur la Sargasse de l'Atlantique tropical pour améliorer la communication entre les parties prenantes et accroître la visibilité des activités liées à cette algue. Le centre d'information sur les Sargasses a été lancé en juillet 2020 (sargassumhub.org). Un programme pilote régional pour la surveillance par satellite des déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes est la première étape du développement d'un système coordonné de surveillance et de prévision à l'échelle régionale, qui a débuté en mars 2021 avec la contribution de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA, États-Unis). Trinidad et Tobago a été choisie comme zone d'essai en raison de l'abondance de ses installations pétrolières et de ses besoins en matière de surveillance. Les États membres et les partenaires avaient pour objectif de consolider la durabilité de l'Atlas marin des Caraïbes, en assurant la continuité et la mise à niveau des discussions concernant l'atlas marin des Caraïbes (CMA2) les hébergeant, en les exploitant et en les maintenant au sein d'INVEMAR (Colombie), afin de renforcer les liens et de développer des synergies avec les projets et les programmes. En particulier, avec le projet CLME+ (CMA), la Commission hydrographique de la Mésoamérique et de la mer des Caraïbes (​CHMAC), la contribution de l'IOCARIBE au programme SeaBed 2030, (iii) le système d'information et de prévision sur les sargasses, et (iv) le nouveau projet Ocean InfoHub de la COI et de l'UNESCO. Il a souligné l'importante contribution du centre régional de formation OTGA sis à INVEMAR (Colombie) au développement des capacités des États membres dans le domaine des sciences océaniques.
7. Le Président de l'IOCARIBE a reconnu le succès de la mise en œuvre du projet CLME+ « Catalyser la mise en œuvre du programme d'action stratégique (PAS) pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées dans les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord du Brésil », et a invité les pays et les organisations de la région à poursuivre leurs efforts pour mobiliser un nouveau financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin de soutenir la mise en œuvre du PAS CLME+ et l'opérationnalisation du « Mécanisme de coordination des océans », par le biais du nouveau concept de projet PNUD/FEM proposé « PROCARIBE+ : Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle régionale pour un développement socio-économique bleu durable »
8. Il a mentionné que dans le cadre des efforts et des partenariats de l'IOCARIBE avec la région CLME+, les organisations des Nations Unies et régionales ainsi que les agences nationales, la Sous-commission a développé, en coopération avec l'Université de Gand (Belgique), le portail de formation et de développement des capacités (TCD) de la CLME+. Il a été lancé le 15 décembre 2020 pour combler les lacunes entre « les personnes (praticiens marins) à la recherche d'opportunités de formation » et « les personnes qui fournissent des initiatives de formation et de renforcement des capacités » (clmeplus.mainetraining.org).
9. Il a également souligné l'importance du partenariat entre l'IOCARIBE et la la Commission hydrographique de la Mésoamérique et de la mer des Caraïbes (​CHMAC). Les États membres de l'IOCARIBE et de la CHMAC ont élaboré une stratégie commune (janvier 2021) visant à réaliser une carte de référence des fonds marins de la région IOCARIBE-CHMAC d'ici à 2030, afin de contribuer à l'exploitation durable et polyvalente de cette région de l'océan, dans le cadre du projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation-GEBCO et de la Décennie. L'IOCARIBE et la CHMAC ont identifié leurs offres respectives de formation au développement des capacités pour 2020 et 2021 et ont envisagé de co-sponsoriser celles qui présentent un intérêt commun, afin d'éviter la duplication des efforts et de maximiser l'impact. En 2020, ils ont convenu d'un plan de travail IOCARIBE-CHMAC Seabed 2030 pour 2021 ; et dans le cadre de leur contribution à Seabed 2030, ils partageront, fourniront et géreront des fonds de données spatiales marines par le biais de projets pilotes avec des partenaires tels que la COI/IODE et l'Atlas marin des Caraïbes de l'IOCARIBE.
10. En outre, le Président a indiqué comment l'IOCARIBE développe, conjointement avec les agences et institutions nationales des États membres, le nœud de la région du LAC pour le centre d'information océanographique de la COI (LAC OceanInfo Hub), avec le soutien technique de l'IODE et le soutien financier du gouvernement des Flandres (Royaume de Belgique).
11. Il a évoqué la situation financière de la Sous-commission et a confirmé que le Secrétariat de l'IOCARIBE a mis en œuvre les plans de travail conformément aux allocations budgétaires. Il a commenté la situation financière actuelle de l'UNESCO, de la COI et de ses organes subsidiaires, dont l'IOCARIBE, et a souligné le travail accompli par la Sous-commission malgré les difficultés et les contraintes financières. Il a également mentionné l'impact financier et organisationnel de la pandémie de COVID-19 sur le développement et la mise en œuvre des activités de l'IOCARIBE et a souligné que la situation du personnel au Secrétariat restait critique.
12. M. Sanchez a remercié les États membres pour leur soutien continu aux activités de la Sous-Commission, en particulier. Il a tout particulièrement remercié la Colombie d'avoir accueilli le Secrétariat depuis sa création en 1986 et d'avoir détaché deux professionnels y travaillant. Il a également souligné les contributions de la Barbade, du gouvernement de Flandre (Royaume de Belgique), du Mexique, du Panama, de la République de Corée, de l'UE et des États-Unis. Il a également rappelé que la Sous-commission fêtera son 40eanniversaire en 2022.
13. Le président de l'IOCARIBE a souligné l'importance de la coopération et des partenariats avec d'autres agences et programmes des Nations Unies tels que l'OMM, le PNUE, l'UN-ISDR, le PNUD, l'UNOPS, l'AIEA, le FEM, les organisations internationales et régionales (OG et ONG), ainsi que le travail avec les agences nationales pour la mise en œuvre des programmes et des projets et le soutien financier, et a exhorté les États membres à maintenir une communication constante avec leurs commissions nationales pour l'UNESCO, qui sont essentielles dans les discussions budgétaires au sein des organes directeurs de l'UNESCO.
14. M. Sanchez a enfin informé l'Assemblée que la Sous-Commission a élu par acclamation M. Leo Brewster (Barbade), Mme Clauda Alves De Magalhaes (Brésil), et M. John Cortina (USA) comme Vice-présidents de la Sous-Commission pour la prochaine période intersessionnelle. M. Sanchez, ayant accepté de servir un second mandat en tant que président de l'IOCARIBE, a été réélu pour la prochaine période intersessionnelle, également par acclamation.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.3.3  **Sous-commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné le rapport de synthèse de la 16e session de la Sous-commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), en ligne, du 3 au 6 mai 2021, 2. Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de l'IOCARIBE 2019–2021 ; 3. Remercie les États membres qui ont apporté leur soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la Sous-commission, et en particulier les gouvernements de la Colombie, du gouvernement de Flandre (Royaume de Belgique), de la Barbade, du Mexique, du Panama, de la Corée, de l'UE et des États-Unis ; 4. Accepte le rapport d'IOCARIBE-XVI et les recommandations qui y figurent, y compris le programme de travail de la Sous-commission pour 2021–2023 ; 5. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Comité régional de la COI pour l'océan Indien central :** **8e session de l'IOCINDIO, en ligne, 17-19 mai 2021**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport* | [IOCINDIO-VIII/3s](https://oceanexpert.org/document/28485) | Rapport de synthèse de la 8e session du Comité régional de la COI pour l'océan Indien central, 17-19 mai 2021 (en ligne) |

1. Le Président de l'IOCINDIO, le contre-amiral Kushed Alam (Retd) Md, élus lors de la 8e session de l'IOCINDIO qui s'est tenue entrele 17 et le 19 mai 2021, a présenté les différentes activités réalisées par le comité régional pendant la période intersessions (2019-2020), ainsi que les principaux résultats de la 8esession de l'IOCINDIO.
2. Le Président a souligné que l'IOCINDIO restait le seul organe intergouvernemental de la COI pour l'océan Indien central mais aussi pour sa partie nord, y compris la zone maritime ROPME. C'est dans ce contexte que l'IOCINDIO a organisé sur son campus à Chennai, en Inde, du 8 au 10 janvier 2020, l'atelier de planification régionale de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) pour les pays du nord et du centre de l'océan Indien ainsi que pour la zone maritime ROPME, à l'aimable invitation du Gouvernement indien, par l'intermédiaire du Secrétaire aux sciences de la Terre, et des instituts et centres océaniques nationaux compétents, notamment l'Institut national des technologies océaniques (NIOT). L'atelier de la Décennie a été précédé au même endroit (6-7 janvier 2020) par l'atelier de leadership de l'IOCINDIO, pour l'élaboration du cadre régional de l'IOCINDIO pour la vulnérabilité côtière en vue de la sûreté, de la sécurité et du développement durable des États membres de l'océan Indien.
3. Les principaux résultats de l'atelier de planification régionale de la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable (2021-2030) pour les pays du nord et du centre de l'océan Indien ainsi que pour la zone maritime ROPME comprennent des propositions pour les activités phares suivantes : (i) un cadre régional pour la vulnérabilité côtière en vue de la sûreté, de la sécurité et du développement durable des États membres de l'océan Indien, conduisant à l'élaboration des directives et des cartes de vulnérabilité côtière mises en œuvre dans la région ; (ii) le suivi et la gestion des déchets marins, ainsi que la recherche sur les microplastiques en cours de développement ; (iii) le renforcement du système d'alerte précoce aux tsunamis dans l'océan Indien ; (iv) un inventaire des lacunes en matière de connaissances dans les programmes, études et recherches existants, afin de maximiser leur utilisation répandue et équitable en vue de la réussite de la Décennie ; (v) l'identification de partenariats avec des sources de financement et des institutions (publiques/privées) dans la région pour soutenir le plan d'action de la Décennie des Nations Unies dans la région de l'océan Indien ; (vi) la création d'un réseau de jeunes leaders de l'océan Indien dans le domaine des sciences océaniques, climatiques et atmosphériques ; (vii) la création d'un réseau de mentorat pour les leaders de l'océan Indien ; (viii) la création d'un groupe d'experts chargé de la coordination du suivi, composé des présidents et des rapporteurs du groupe de travail ; (IX) le renforcement de la coopération IOCINDIO-IOCAFRICA avec l'équipe conjointe d'experts IOCINDIO/IOCAFRICA, en vue de développer un programme de coopération conjoint sur le renforcement des capacités en matière de vulnérabilité côtière avec le soutien potentiel du Koweït, du Bangladesh, de l'Arabie saoudite et de l'Inde en partenariat avec des initiatives africaines connexes ; (X) la participation de l'IOCINDIO à l'atelier de planification de la Décennie régionale des océans pour l'Afrique et les îles adjacentes, Nairobi, 27-29 janvier 2020 ; (XI) le suivi de l'examen des progrès des recommandations lors de l'IIOE-2/2020 à GOA-Inde, 16-26 mars 2020 (en ligne). Le rapport de l'atelier régional, incluant les recommandations, est disponible au secrétariat de la COI.
4. Au cours de la pandémie prolongée de COVID-19, à la suite des activités réussies susmentionnées et malgré les impacts sanitaires exceptionnels sur la région et ses populations, les responsables de l'IOCINDIO se sont réunis régulièrement par téléconférence. Ils ont ainsi pu élaborer une proposition de changement de statut de l'IOCINDIO incluant la mission, les objectifs, les termes de référence, les implications budgétaires, les dispositions de secrétariat et autres dispositions nécessaires, qui a été soumise au Secrétaire exécutif de la COI, sur la base de la décision IOC-XXX/3.3.4 de la 30e session de l'Assemblée. Le second semestre de 2020 a été principalement consacré à l'examen conjoint de la proposition par le secrétariat de la COI, le Président et les membres du bureau de la COI, et les membres du bureau de l'IOCINDIO.
5. Le Président de l'IOCINDIO a informé l'Assemblée que le 16 février 2021, l'IOCINDIO a organisé une réunion de consultation en ligne sur la transformation potentielle du Comité régional en une Sous-commission de la COI, réunissant les représentants des États membres de la COI et les partenaires au-delà de la région de l'océan Indien.
6. Le contre-amiral Kushed Alam (retraité) Md a informé l'Assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail de l'IOCINDIO, le Comité a organisé, le 6 mai 2021, le sommet innovant de l'IOCINDIO sur l'économie bleue dans l'océan Indien, en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable (2021-2030), qui a attiré des participants de toutes les régions de la COI, y compris au-delà de la région de l'océan Indien.
7. Le Président de l'IOCINDIO a indiqué à l'Assemblée que la session avait examiné et amendé le plan de travail de l'IOCINDIO pour la période 2022-2023, incluant une contribution à l'activité conjointe IOCINDIO-IEEE en 2022, l'engagement avec la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et la mobilisation des ressources, y compris les activités habilitantes régionales de la Décennie parrainées par le Gouvernement norvégien.
8. Il a informé l'Assemblée que la session IOCINDIO-VIII avait également élu par acclamation deux Vice-présidents : Dr Maryam Ghaemi (République islamique d'Iran) et Dr Saif Mohammed AlGhais (Émirats arabes unis).
9. Il a également fait référence à la décision et à la recommandation adoptées par l'IOCINDIO-VIII sur le statut de l'IOCINDIO, qui seront examinées par l'Assemblée au titre du point 3.5.6.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.3.4  **Comité régional de la COI pour l'océan Indien central**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné le rapport de synthèse de la 8e session du Comité régional de la COI pour l'océan Indien central, en ligne, du 17 au 19 mai 2021, (IOC/SC-IOCINDIO-VIII/3s), 2. Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de l'IOCINDIO 2019–2021 ; 3. Remercie les États membres et les partenaires de la COI pour leur soutien à la réactivation du Comité et à la mise en œuvre de son programme de travail, ainsi que pour leurs efforts soutenus en vue de sa transformation en une Sous-Commission de la COI pour l'océan Indien, en particulier le Bangladesh, l'Inde, l'Iran, le Koweït et l'Arabie saoudite ; 4. Prend note du rapport de l'IOCINDIO-VIII et des recommandations qu'il contient, y compris le programme de travail pour la période 2021-2023 au titre du point 3.5.6 ; 5. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### RAPPORTS DES AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COI

### **Systèmes d'alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques** [Article 48.3 du Règlement intérieur]

##### 3.4.1.1 Services régionaux d'alerte rapide

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Rapport* | [ICG/CARIBE-EWS-XV/3](https://oceanexpert.org/document/28446) | Rapport de la 15e session du Groupe intergouvernemental de coordination de la COI du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE EWS-XIV), 27-29 avril 2021 (en ligne) | |
|  | [ICG/NEAMTWS-XVI/3](http://legacy.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=26774) | Rapport de la 16e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS-XVI), Cannes, France, 2-4 décembre 2019 | |
|  |  | |
| *Documents d'information* : | [IOC/TOWS-WG-XIV/3](https://oceanexpert.org/document/28342) | Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) 14e réunion, en ligne, 25-26 février 2021 | |

1. Dr Silvia Chacon, Présidente du Groupe intergouvernemental de coordination de la COI du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la région des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS), a présenté le rapport du GIC/CARIBE-EWS. Elle a souligné les résultats des exercices CARIBE WAVE 2020 et CARIBE WAVE 2021 qui ont mobilisé 400 000 personnes au total le 19 mars 2020 et le 11 mars 2021, malgré la pandémie, en tenant compte des mesures sanitaires.
2. Dr Chacon a présenté d'autres résultats du GIC/CARIBE-EWS-XV, qui s'est tenu du 27 au 29 avril 2021 (en ligne), notamment la planification de l'exercice CARIBE WAVE 2022 pour le jeudi 10 mars 2022, qui consistera en trois scénarios : (i) un séisme tsunamigène le long de la fosse de Muertos au sud de la République dominicaine ; (ii) un effondrement du flanc du volcan Cumbre Vieja (La Palma, île des Canaries) ; et (iii) un événement au large des côtes nord de Panama le long de la ceinture déformée au nord du pays.
3. En raison de l'état actuel du réseau de surveillance du niveau de la mer et de la récente activité volcanique aux Petites Antilles, le GIC/CARIBE-EWS-XV a recommandé aux États membres de maintenir leurs stations de surveillance du niveau de la mer à un niveau opérationnel, de produire une évaluation des impacts potentiels des tsunamis locaux pour la prise de décision et de sensibiliser les populations à risque sur les signes naturels d'alerte aux tsunamis pour leurs sources respectives.
4. Les États membres ont également été encouragés à diversifier leurs moyens de communication, à commémorer la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis le 5 novembre et à s'engager et à contribuer à la conception et à la mise en œuvre conjointes des sciences océaniques au service du développement durable et du Programme sur les tsunamis de la Décennie.
5. Le professeur Maria Ana Baptista, récemment élue Présidente du GIC/NEAMTWS, a présenté le rapport du GIC/NEAMTWS. Elle a informé que la 16e session du GIC/NEAMTWS s'était tenue à Cannes, en France, du 2 au 4 décembre 2019.
6. L'Instituto Português do Mar e da Atmosfera (IPMA, Portugal) a suivi le processus d'accréditation du GIC/NEAMTWS et a satisfait aux exigences pour devenir fournisseur de services en cas de tsunami, devenant ainsi le cinquième dans la région de l’Atlantique du Nord-Est, de la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAM).
7. Le professeur Baptista a évoqué les efforts continus consentis au niveau national, notamment en France, en Grèce, en Israël, en Italie et en Turquie, pour faire mieux connaître les risques liés aux tsunamis et mieux s’y préparer, conformément à la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis (5 novembre 2019) et en tant que contribution à celle-ci.
8. Elle a fait état des progrès réalisés dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie GIC/NEAMTWS 2030. Un projet final de stratégie sera présenté à la session du GIC/NEAMTWS en novembre 2021.
9. Le réseau de surveillance sismique et du niveau de la mer présente toujours des lacunes, notamment en Afrique du Nord. Certains pays ont des difficultés à partager leurs observations en raison de leur politique nationale. Il en résulte des performances sous-optimales des systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis.
10. Elle a également noté que les États membres envisageaient la possibilité de mettre en œuvre des programmes pilotes de reconnaissance et de préparation des communautés, tels que Tsunami Ready.
11. Pour finir, le professeur Maria Ana Baptista a informé l'Assemblée que le quatrième exercice régional de tsunami (NEAMWave21) a été réalisé du 8 au 10 mars 2021.

##### 3.4.1.2 Coordination mondiale des systèmes d'alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | [IOC/A-31/3.4.1.Doc](https://oceanexpert.org/document/28455) | Systèmes d'alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques : Vers un programme sur les tsunamis dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques | | |
|  |  | |
| *Rapport* | [IOC/TOWS-WG-XIV/3](https://oceanexpert.org/document/28342) | Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) 14e réunion, en ligne, 25-26 février 2021 | |
|  | [IOC/TOWS-WG-XIII/3](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373571.locale=en) | Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) 13e réunion, en ligne, 20-21 février 2020 | |
| *Document de référence* : | [IOC/2020/TS/143](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373680.locale=en) | Évaluation des capacités de préparation aux tsunamis dans l'océan Indien : Rapport d'étape, 2018 | |
|  | [IOC/BRO/2020/1](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372721.locale=en) | Résumé de la conférence internationale sur les enseignements tirés des tsunamis de 2018 de Palu et du détroit de la Sonde, Jakarta, Indonésie, 26-28 septembre 2019 | |
|  | [IOC/2020/MG/82](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373019.locale=en) | Préparation aux évacuations des communautés en cas de tsunami : cartes des inondations, cartes d'évacuation, plans d'intervention et exercices | |

1. Dr. Alexander Frolov, président du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG), a présenté ce point. Il a informé l'Assemblée des dernières avancées en matière de systèmes d'alerte et de mitigation et a rendu compte des décisions et recommandations du TOWS-WG lors de ses 13e et 14e réunions.
2. Il a indiqué que cette activité repose sur une cartographie côtière numérique à différentes échelles, sur des réseaux d'observation côtière à haute densité et sur des simulations numériques perfectionnées de la transformation non-linéaire complexe d’une vague de tsunami déferlant sur la côte. Dans le même temps, il subsiste un manque fondamental de capacités s'agissant de fournir aux communautés côtières les plus menacées des prévisions précises et exploitables en matière de tsunamis.
3. Le Groupe de travail a reconnu que la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable offre une occasion unique de combler ce manque en exploitant de nouvelles plateformes, techniques et/ou infrastructures de détection afin de détecter et de mesurer rapidement les tsunamis dès l'instant où ils se forment. En conséquence, le Groupe de travail a proposé d'établir un programme sur les tsunamis dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et l'a présenté à l'Assemblée pour approbation.
4. Le programme de la Décennie consacré aux tsunamis (le programme) permettra de réaliser des avancées majeures en matière d'alertes aux tsunamis afin d'améliorer les interventions auprès des communautés côtières. Le programme contribuera à la réalisation de l'objectif « Des océans sûrs » de la Décennie, qui vise à préparer 100 % des communautés exposées aux tsunamis et à les rendre résilientes d'ici 2030, grâce à la mise en œuvre du programme « Tsunami Ready » de l'UNESCO/COI et à d'autres initiatives.
5. Le Dr Alexander Frolov a également fait part des propositions du Groupe de travail concernant la structure de gouvernance du programme, notamment la création d'un Comité scientifique qui sera chargé d'élaborer un programme décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre, et une coalition spéciale pour « Tsunami Ready ».
6. Il a ensuite donné des informations concernant les conclusions de la conférence internationale sur les enseignements tirés des tsunamis de 2018 de Palu et du détroit de la Sonde (Jakarta, Indonésie, 26-28 septembre 2019), qui a été organisé conformément à la décision [IOC-XXX/8.2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372267_fre) de l’Assemblée de la COI à sa 30esession (26 juin – 4 juillet 2019, Paris).
7. Il a également noté que les États membres tireront un grand profit du guide de la COI récemment publié, intitulé *Preparing for Community Tsunami Evacuations from inundation to evacuation maps, response plans and exercises* ([Manuels et guides, 82](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373019.locale=fr), 2020) (Préparation aux évacuations des communautés en cas de tsunami : cartes des inondations, cartes d'évacuation, plans d'intervention et exercices) Ce guide reprend les documents et les exposés sur les bonnes pratiques établis dans le cadre d’un programme d’ateliers de formation sur la façon dont les populations locales et les pouvoirs publics peuvent collaborer en vue d’établir des cartes fiables et pratiques d’évacuation en cas de tsunami.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.4.1  **Systèmes d'alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné les rapports de synthèse des récentes sessions du Système d'alerte aux tsunamis et aux autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS-XV), du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS-XVI), ainsi que les rapports du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (COI/TOWS-WG-XIII et XIV), 2. Accepte les rapports des Groupes intergouvernementaux de coordination et du TOWS-WG ; 3. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis pendant la période intersessions, notamment :  * le fait que l'Instituto Português do Mar e da Atmosfera (IPMA, Portugal) ait été accrédité en tant que fournisseur de services pour les tsunamis dans le cadre du NEAMTWS ; * les cinq exercices qui ont été réalisés (CARIBE WAVE 20, PacWave20, IOWave20, CARIBE WAVE 21 et NEAMWave21), notamment pour tester les plans d'intervention face aux tsunamis en cas de pandémie, et les tests de communication réguliers qui ont été effectués ; * la publication en temps opportun des documents de bonnes pratiques et des directives pour les services d'alerte aux tsunamis, l'évacuation et la mise à l'abri pendant la pandémie de COVID-19 ; * l'évaluation des capacités de l'IOTWMS en matière de préparation aux tsunamis dans l'océan Indien - Rapport d'étape 2018 ([IOC/2020/TS/143](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373680.locale=fr)) publié sur la base des résultats d'une enquête en ligne à laquelle ont répondu 21 États membres ; * la publication du résumé ([IOC/BRO/2020/1](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372721.locale=fr)) du Colloque international sur les enseignements tirés des tsunamis survenus en 2018 à Palu et dans le détroit de la Sonde, organisé à Jakarta (Indonésie) du 26 au 28 septembre 2019 ; * la publication des manuels et guides 82 de la COI « Préparation aux évacuations des communautés en cas de tsunami : cartes des inondations, cartes d'évacuation, plans d'intervention et exercices » ([IOC/2020/MG/82](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373019.locale=fr)) ; * la reconnaissance par l'UNESCO/COI de quatre communautés (St John's City, Antigua-et-Barbuda ; Shermans, Sainte-Lucie à Mullins, Saint-Pierre, Barbade ; Union Island, Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; et Carenage, Trinité-et-Tobago), de deux communautés de l'océan Pacifique (Samara et Tamarindo, Costa Rica) et deux communautés de l'océan Indien (Venkatraipur et Noliasahi, province d'Odisha, Inde) comme étant Tsunami Ready, et l'intérêt croissant pour le pilotage de la préparation aux tsunamis qui a été exprimé via les NEAMTWS ; * la campagne réussie et largement suivie de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis (WTAD) 2020 de la COI de l'UNDRR, comprenant des événements de haut niveau, des webinaires régionaux, des visuels sur les médias sociaux, des vidéos et des récits de témoins de tsunamis, ainsi que la création de 15 vidéos sur les pays qui ont rejoint la communauté mondiale Tsunami Ready ; * la désignation du Centre international d’information sur les tsunamis et du Agence indonésienne de météorologie, de climatologie et de géophysique indonésienne comme centres de formation spécialisés de l'Ocean Teacher Global Academy (OTGA STC) en 2020 ; * le progrès de l'Indonésie dans sa demande de certification ISO pour un système communautaire d'alerte rapide ; * le soutien de la Commission européenne au projet triennal « Renforcer la résilience des communautés côtières de l'Atlantique du Nord-Est et de la région méditerranéenne face à l'impact des tsunamis et autres risques côtiers liés au niveau de la mer » contribuant au NEAMTWS, le financement de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) pour le projet « Renforcer le système d’alerte rapide aux tsunamis dans la région de l’océan Indien du Nord-Ouest par la coopération régionale », et le renouvellement pour XX ans du soutien apporté par le gouvernement australien au bureau du secrétariat du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (IOTWMS), hébergé par le Bureau de météorologie.  1. Se félicite de la nomination des nouveaux membres du bureau du groupe intergouvernemental de coordination du système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (ICG/NEAMTWS-XV) pour l'exercice 2020-2021.   **I.**  **Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers**  **pour les Caraïbes et les régions adjacentes (CARIBE-EWS)**   1. Prend note du bon déroulement des exercices CARIBE WAVE 20 et CARIBE WAVE 21 avec la participation de 98 % des États membres et des territoires et de près de 400.000 personnes au total malgré la pandémie de COVID-19. 2. Accueille avec satisfaction la décision d'organiser CARIBE WAVE 22 avec 3 scénarios qui comprennent (1) un séisme tsunamigène le long de la fosse de Muertos au sud de la République dominicaine ; (2) un effondrement du flanc du volcan Cumbre Vieja (La Palma, île des Canaries) ; et (3) un événement au large ces côtes nord de Panama le long de la ceinture déformée au nord du pays., 3. Recommande aux communautés ICG/CARIBE-EWS exposées au risque de tsunami de suivre le programme « Tsunami Ready », car cette reconnaissance comprend de nombreux aspects de préparation essentiels pour une intervention locale efficace face aux tsunamis.   **II.**  **Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est,**  **la Méditerranée et les mers adjacentes**   1. Approuve l'accréditation de l'Instituto Português do Mar e da Atmosfera (Portugal) en tant que cinquième prestataire de services en cas de tsunami (PST) dans la région de l’Atlantique du Nord-Est, de la Méditerranée et les mers adjacentes ; 2. Encourage les États membres à étudier l'adaptation des programmes de reconnaissance et de préparation des communautés tels que Tsunami Ready pour la région de l’Atlantique du Nord-Est, de la Méditerranée et les mers adjacentes, y compris les cartes, plans et procédures d'évacuation en cas de tsunami (TEMPP) ; 3. Encourage en outre les États membres à augmenter le nombre de stations sismiques et de stations de mesure du niveau de la mer disponibles en Afrique du Nord et à partager les données via des accords bilatéraux chaque fois que cela est possible ;   **III.**  **Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés**  **au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG)**   1. Réaffirme que la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable offre une occasion rare de combler les lacunes en matière de capacités en tirant parti des plates-formes, techniques et/ou infrastructures de détection novatrices afin de détecter, de mesurer, de prévoir les tsunamis et d'alerter plus rapidement, dès l'instant où ils se forment, ainsi que d'améliorer la préparation des communautés côtières aux tsunamis grâce au programme « Tsunami Ready » de l'UNESCO/COI ; 2. Approuve la création du programme de la Décennie consacré aux tsunamis (le programme) et d'un comité scientifique chargé de préparer le projet de plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre de ce programme, dont le mandat figure à l'annexe 1 ; 3. Approuve également la structure de gouvernance suivante pour le programme de la Décennie des Nations unies consacré aux tsunamis : 4. le Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) assurera les fonctions de Comité directeur global du programme ; 5. un Comité scientifique ayant un rôle consultatif pour la durée du programme sera établi ; 6. le Comité scientifique sera chargé d'élaborer un projet de plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre pour le programme, qui sera soumis à l'approbation du TOWS-WG lors de sa prochaine réunion ; 7. les quatre groupes intergouvernementaux de coordination (GIC) rempliront les fonctions du Comité directeur régional, notamment en assurant la coordination des aspects régionaux du programme ; 8. une coalition spéciale pour le programme Tsunami Ready sera créée en collaboration avec d'autres parties prenantes essentielles au sein de la structure des Nations unies ainsi qu'avec les agences nationales de protection civile ; elle rendra compte au Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) des aspects du programme relatifs à la préparation aux tsunamis ; 9. Décide que le projet de plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre du programme de la Décennie des Nations unies sur les tsunamis est consacré à la réalisation d'avancées majeures en matière de détection, de mesure et de prévision des tsunamis, y compris les tsunamis d'origine non sismiques. Concernant les capacités d'alerte aux tsunamis, le programme a établi les priorités suivantes :  * développer les systèmes d'observation existants, y compris les sismomètres, les marégraphes côtiers et les tsunamètres en eaux profondes, afin de combler les lacunes identifiées ; * déployer de nouvelles technologies pour combler les lacunes en matière d'observation qui ne peuvent être comblées par les réseaux existants. Il s'agirait notamment de généraliser l'installation d'instruments scientifiques sur les câbles de télécommunications en eaux profondes, comme le prévoit le groupe de travail mixte SMART Subsea Cables de l'UIT/OMM/UNESCO-COI, et de soumettre un programme à la Décennie des Nations unies pour les sciences océanique au service du développement durable ; * développer largement l'accès et la disponibilité des données et le développement des capacités permettant de fournir en temps réel et quasi-réel des données sur le niveau de la mer, des données sismiques et des données sur les mouvements du sol dérivées de la Géolocalisation et Navigation par un Système de Satellites (GNSS) à un taux d'échantillonnage approprié, ainsi que des outils pertinents pour prévoir les tsunamis de toutes origines ; * accroître l'accès et mettre régulièrement à jour la collecte de données topographiques et bathymétriques côtières, en collaboration avec le projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation/GEBCO, ainsi que les capacités de calcul à haute performance pour permettre des prévisions plus rapides, plus précises et plus complètes des tsunamis et autres risques côtiers afin de mieux avertir les communautés ; * veiller à ce que tous les centres nationaux d'alerte aux tsunamis aient accès aux données, aux outils et aux plates-formes de communication, aux protocoles et à la formation afin d'avertir efficacement et en temps utile les communautés côtières et maritimes menacées par les tsunamis et autres risques côtiers, et qu'ils soient intégrés dans un cadre multirisque ;  1. Décide en outre que le projet de plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre du programme relatif aux tsunamis de la Décennie contribuera à la réalisation de l'objectif « Des océans sûrs » de la Décennie, qui a pour but que 100 % des communautés exposées aux tsunamis soient préparées et résilientes d'ici à 2030 grâce à la mise en œuvre du programme UNESCO/COI « Tsunami Ready » et d'autres initiatives, notamment, mais pas exclusivement :  * l'adoption et la poursuite de la mise en œuvre des lignes directrices et des indicateurs UNESCO-COI de Tsunami Ready, qui constituent une norme internationale en matière de préparation des communautés aux tsunamis fondée sur des données probantes ; * l'amélioration de l'accès et le développement des capacités pour les données bathymétriques et topographiques à haute résolution à proximité du littoral et l'identification des sources potentielles de tsunamis pour une modélisation précise et améliorée des inondations et une cartographie et une planification des évacuations à l'appui des communautés Tsunami Ready ; * une intégration renforcée afin de minimiser les effets des tsunamis et de permettre un rétablissement rapide des activités socio-économiques et des services d'infrastructure essentiels après les tsunamis ;  1. Encourage les États membres à : 2. fournir des contributions financières volontaires au compte spécial de la COI et des contributions en nature pour soutenir le programme de la Décennie consacré aux tsunamis ; 3. densifier les réseaux marégraphiques capables de détecter des tsunamis ainsi que les réseaux sismiques, en particulier à proximité des sources tsunamigènes ; 4. mettre en place un taux d’échantillonnage de 1 échantillon/seconde ou plus sur les marégraphes afin d’enregistrer et de transmettre les données sur la forme des vagues de tsunami causées par toutes les sources sismiques et non sismiques ; 5. inscrire les centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC) et les points focaux pour l’alerte aux tsunamis (TWFP) au Registre des autorités d’alerte de l’OMM par l’intermédiaire des représentants permanents des pays auprès de cette organisation, pour donner suite aux lettres circulaires de l’OMM ; 6. utiliser les meilleures pratiques en matière de conception technique et de construction d'abris d'évacuation, notamment en cas de risques locaux de tsunami ; 7. inclure en tant que ressource la compilation du Centre d'information sur les tsunamis de l'océan Indien (IOTIC) sur la réduction des risques de catastrophes pour les écoles et les matériaux de préparation, et en particulier dans le cadre des projets pilotes « Tsunami Ready » qui incluent des écoles ; 8. Charge les groupes intergouvernementaux de coordination (GCI) régionaux de : 9. poursuivre la collaboration étroite entre la COI et l'UNDRR à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis (5 novembre), en notant que la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis 2021 mettra l'accent sur la cible F du Cadre de Sendai concernant la coopération internationale avec les pays en développement par le soutien à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ; 10. achever d'urgence le manuel et les guides 74 de la COI sur les principes directeurs du programme de reconnaissance « Tsunamy Ready » afin de les distribuer largement aux États membres ; 11. inclure les procédures opérationnelles standard pour les tsunamis de source locale en tant qu'élément important du programme UNESCO-COI « Tsunami Ready » ; 12. développer des formations standardisées pouvant être dispensées en ligne ou en personne, notamment par le biais de l'Ocean Teacher Global Academy (OTGA) ; 13. en ce qui concerne la prochaine conférence sur les tsunamis, intégrer davantage de diversité dans le comité d'organisation en incluant toutes les régions ; envisager un lieu pouvant accueillir une réunion hybride qui permettrait au plus grand nombre de personnes de participer et de s'engager avec succès ; et explorer les possibilités de financement ; 14. Accepte les rapports des équipes spéciales sur la gestion et la préparation aux catastrophes et sur les opérations de veille et leur donne pour instruction de poursuivre les efforts de surveillance et d'intervention suite aux tsunamis d'origine non sismiques et de penser à leur intégration éventuelle dans les opérations de veille aux tsunamis ; 15. Prolonge le mandat du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation et de ses équipes spéciales sur : (i) la gestion et la préparation aux catastrophes (TTDMP), et (ii) les opérations de veille aux tsunamis (TTTWO), dont le mandat est défini dans la résolution XXIV-14 de la COI [pour le TOWS-WG], le rapport IOC/TOWS-WG-VI/3, Annexe II [pour le TTDMP] et le rapport IOC/TOWS-WG-X/3, Annexe II (Appendice 1) [pour le TTTWO]. 16. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4].   Annexe à la Décision A-31/3.4.1  **Mandat**  **du Comité scientifique du programme de la Décennie consacré aux tsunamis**  Le Comité scientifique joue un rôle consultatif pendant toute la durée du programme de la Décennie consacré aux tsunamis (ci-après dénommé le programme).  Membres :   * Quatre (4) membres nommés par chacune des équipes spéciales du TOWS-WG ; * Trois (3) membres nommés par le TOWS-WG sur la base de leur expertise scientifique ; * Tous les membres serviront pour une période de deux ans et pourront être renouvelés une fois.   Le comité scientifique :   1. élaborera un projet de plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre pour le programme de la Décennie consacré aux tsunamis, sur la base du document de réflexion intitulé « Protéger les communautés contre les vagues les plus dangereuses au monde : Un cadre d'action dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable » ; 2. Identifier et combler les lacunes dans l'évaluation des risques de tsunamis au niveau mondial, comme suit :    1. une évaluation complète incluant tous les tsunamis potentiels, partout dans le monde, quelle que soit leur source,    2. identifier des stratégies pour valider les sources historiques de tsunamis, par l'application de techniques de paléo-tsunami et de sismologie historique [modifications suggérées par CARIBE EWS-XV] 3. identifiera les lacunes en matière de détection, de mesure et de prévision des tsunamis, en mettant l'accent sur les tsunamis générés à proximité des côtes peuplées ; 4. proposera d'améliorer les stratégies de détection et d'analyse pour permettre la caractérisation rapide de l'origine des tsunamis grâce à l'utilisation combinée de capteurs sismiques et géodésiques terrestres, de terminaux GNSS, de marégraphes côtiers, de tsunamètres en eaux profondes, de répéteurs SMART sur des câbles à fibres optiques en eaux profondes et d'observations par satellite ; 5. proposera une feuille de route pour la collaboration avec l'initiative SMART de l'équipe spéciale conjointe UIT/OMM/COI sur les câbles afin d'étudier pleinement la faisabilité d'un déploiement à grande échelle d'instruments scientifiques sur les câbles à fibres optiques en eaux profondes afin d'améliorer la capacité de détecter et de caractériser rapidement l'origine des tsunamis ainsi que les champs d'ondes de tsunamis qui se propagent ; 6. examinera et proposera des stratégies, des programmes et des contenus visant à renforcer la résilience de la société face aux tsunamis et autres aléas océaniques ;    1. construire le cadre nécessaire pour assurer la formation et le développement de la prochaine génération d'expertise technico-scientifique,    2. identifier les stratégies qui permettent de caractériser la vulnérabilité structurelle et sociale dans les zones exposées aux tsunamis [modifications suggérées par CARIBE EWS-XV] 7. fournira un aperçu de la consolidation des contributions reçues par la [Lettre circulaire 2825](https://oceanexpert.org/document/27621) de la COI sur l'inventaire des actions envisagées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) dans le domaine des systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de la mitigation ; 8. soumettra un projet de plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre pour approbation par le TOWS-WG lors de sa 15e réunion. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Échange international de données et de l'information océanographiques :** **26e session de l'IODE, 20-23 avril 2021** [Article 48.3 du Règlement intérieur]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail* *:* | [IOC/A-31/3.4.2.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/28375) | Proposition de création du système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI | |
|  | [IOC/A-31/3.4.2.Doc(2)](https://oceanexpert.org/document/28306) | Propositions de dispositions pour réviser la politique d'échange de données océanographiques de la COI | |
|  | [IOC/A-31/3.4.2.Doc(3)](https://oceanexpert.org/document/28381) | Proposition visant à renouveler le protocole d'accord entre le l'Institut flamand de la mer (VLIZ) et la COI concernant le Bureau des projets de la COI pour l'IODE | |
|  |  | |
| *Rapport* | [IOC/IODE-XXVI/3s](https://oceanexpert.org/document/28374) | Rapport de synthèse de la 26esession du Comité de la COI sur l'échange international des données et de l'information océanographiques, en ligne, du 20 au 23 avril 2021 | |

1. Dr Sergey Belov/M. Taco De Bruin, coprésidents de l'IODE, ont présenté ce point et informé l'Assemblée des résultats de la 26e session du Comité IODE qui s'est tenue sous la forme d'une session en ligne écourtée en raison de la pandémie de COVID-19. Seules les questions principales ont été discutées. Les rapports sur les travaux des CNDO et des unités de données associées de l'IODE ont été mis en ligne sur une page web dédiée (<https://surveys.iode.org/2019-2020-nodc-and-adu/>). La session de l'IODE a réuni 155 participants de 65 États membres de la COI et de 9 organisations.
2. Le Comité s'est principalement penché sur les questions clés suivantes : (i) examen de la situation des CNDO au sein du réseau IODE ; (ii) méthodologie d'évaluation des performances des projets et activités de l'IODE ; (iii) avenir des réseaux de données et d'information océanographiques (ODIN) de l'IODE ; (iv) création du projet ODIS et du centre de partenariat associé ; (v) contribution de l'IODE à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ; (vi) révision du plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l'information (2022-2025) ; (vii) révision de la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques ; (viii) examen des performances du Bureau des projets de la COI pour l'IODE ; (ix) (première) conférence internationale sur les données océanographiques (novembre 2021) ; et (x) plan de travail et budget pour 2021-2022.
3. Au fil des ans, l'IODE a mis en place des réseaux régionaux de données et d'information océanographiques pour soutenir le renforcement des capacités en matière de gestion des données et d'information océanographiques et encourager le développement de produits de données et d'information ainsi que la collaboration au sein des régions. Le Comité, tout en notant que les ressources financières disponibles dans le budget ordinaire de l'UNESCO pour financer chaque ODIN sont limitées et en baisse, a décidé de poursuivre les ODIN en tant que projets. Il a décidé de lier plus étroitement les ODIN aux organes subsidiaires régionaux de la COI afin de renforcer la mise en œuvre régionale des projets de l'IODE. En outre, un forum inter-ODIN sera créé afin d'établir des liens plus étroits entre les ODIN et les autres programmes mondiaux de la COI et de faciliter le partage des bonnes pratiques.
4. En 2019, l'Assemblée de la COI, par le biais de la [Décision IOC-XXX/7.2.2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372267.page=116)(Système de données et d'information océanographiques (ODIS)), a approuvé le concept, le plan de mise en œuvre et l'analyse coûts-avantages de l'ODIS et a invité le Comité de l’IODE à élaborer une proposition de projet pleinement détaillée et chiffrée concernant le Système de données et d’information océanographiques (ODIS) de la COI afin de la soumettre au Conseil exécutif de la COI à sa 53e session, en 2020. Le document IOC/A-31/3.4.2.Doc(1) présente la proposition de projet pleinement détaillée et chiffrée pour l'ODIS. Le Comité a noté que, comme première étape de développement de l'ODIS, le projet Ocean InfoHub (OIH) était mis en œuvre depuis avril 2020 avec un financement du gouvernement des Flandres, Royaume de Belgique : il s'agit d'une nouvelle initiative visant à rationaliser l'accès aux données et à l'information océanographiques pour la gestion et le développement durable. En outre, le Comité a décidé que les efforts du Centre de partenariat pour le Portail de données océanographiques de l'IODE, hébergé par le RIHMI-WDC de Roshydromet (Obninsk, Fédération de Russie), devraient désormais se concentrer sur l'OIH/ODIS plutôt que sur les seuls outils autonomes, comme c'était le cas auparavant, et a révisé le mandat du Centre en conséquence.
5. Lors de sa précédente session, le Comité de l'IODE a créé un groupe de travail intersessions chargé de proposer une stratégie de gestion des données et de l'information océanographiques pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques (IWG-SODIS). Deux ateliers en ligne ont été organisés en 2020 pour : (i) familiariser les agences des Nations Unies avec les projets et les activités de l'IODE ; et (ii) promouvoir le renforcement de la collaboration sur le partage des données océaniques sous l'égide de la Décennie. En outre, la (première) conférence internationale sur les données océanographiques est prévue en novembre 2021 (Sopot, Pologne) et contribuera directement à la Décennie. À cet égard, le Comité a décidé d'envisager un changement de nom de la conférence afin de refléter la forte association avec la Décennie.
6. Le Comité s'est félicité de l'invitation faite à l'IODE de collaborer à plusieurs projets : Faire évoluer l'observation des océans pour un avenir durable ; Observer et prévoir les aléas dans les zones côtières mondiales ; un système mondial intégré de gestion et de prévision des informations sur la biodiversité marine pour le développement durable et la conservation ; et le Réseau d'observation des océans biomoléculaires, et a appelé à une coopération accrue avec les projets dont les objectifs sont proches de ceux de l'ODIS. Le Comité a invité les coprésidents de l'IODE à étudier avec les responsables des actions de la Décennie dans quelle mesure le programme de l'IODE pourrait apporter une valeur ajoutée aux actions de la Décennie au-delà des propositions auxquelles l'IODE participe déjà. Les coprésidents de l'IODE rendront régulièrement compte des progrès réalisés au Groupe de gestion de l'IODE. En outre, le Comité a décidé de créer un groupe de travail intersessions de l'IODE chargé de dresser un inventaire des ressources et des outils de gestion des données et de l'information de l'IODE qui pourraient contribuer à répondre aux besoins en données et en information de la Décennie des océans.
7. En ce qui concerne la [Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques](https://www.iode.org/policy)qui a été adoptée en 2003 et légèrement mise à jour en 2019, le Comité a convenu que suffisamment d'éléments justifiaient une révision de la politique de données de la COI. Il devrait en résulter une nouvelle politique ambitieuse en matière de données, qui encourage et soutient davantage l'échange libre et ouvert de données et un meilleur alignement avec les politiques en matière de données aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'avec celles existant dans d'autres secteurs. La nouvelle politique devrait également refléter les principes internationaux actuels, qui n'existaient pas il y a 20 ans.
8. Le Comité a rappelé qu'en 2019, il avait décidé d'examiner les activités du Bureau des projets de la COI pour l'IODE (Ostende, Belgique). Les objectifs de l'examen étaient (i) d'évaluer les activités du Bureau des projets de l'IODE et (ii) d'examiner la question du renouvellement du mémorandum d'accord actuel entre la COI et l'Institut flamand de la mer (VLIZ). L'examen a été effectué par M. Loic Petit de la Villéon (France) et M. Adam Leadbetter (Irlande) gratuitement pour l'IODE. Leur recommandation générale est de renouveler le mémorandum d'accord entre la COI et le VLIZ concernant l'accueil du Bureau des projets de la COI pour l'IODE à Ostende, en Belgique. Le Comité a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et à l'Institut flamand de la Mer (VLIZ) pour le soutien à long terme apporté au Bureau des projets de la COI pour l'IODE, soulignant que le Bureau a joué un rôle crucial dans le développement continu et le succès du programme de l'IODE et de la COI en général.
9. Le Comité s'est félicité de la poursuite et de l'élargissement de la coopération de l'IODE avec d'autres programmes et partenaires de la COI dans le cadre de projets tels que le Système d'information sur les algues nuisibles et le Rapport mondial sur l'état des efflorescences algales nuisibles, ainsi que des activités liées à l'acidification des océans. Les experts de l'IODE et les centres de données de l'IODE sont invités à participer activement à ces activités.
10. En ce qui concerne le personnel de l'IODE, le Comité s'est dit préoccupé par la dépendance considérable à l'égard des financements extrabudgétaires. Le Comité, tout en notant la difficulté de créer de nouveaux postes réguliers au sein de la COI et les besoins similaires d'autres programmes de la COI, a demandé au Secrétaire exécutif de prendre en compte la viabilité à long terme du programme de l'IODE lors de la préparation du plan de dotation en personnel de la COI pour les prochains exercices biennaux. Le Comité a appelé les États membres à envisager de proposer des détachements (sur place ou par télétravail) pour renforcer le secrétariat de l'IODE. Le Comité a remercié le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) de continuer à fournir trois membres du personnel à plein temps au Bureau des projets de la COI pour l'IODE. Le Comité s'est félicité du soutien apporté par le Fonds-en-dépôt au profit de la science Flandre-UNESCO (2020-2022) à l'Ocean InfoHub de la COI, à la phase II de l'OceanTeacher Global Academy et à PacMAN, ainsi que du soutien apporté par le Gouvernement norvégien à trois nouveaux projets axés sur l'Afrique et étroitement liés à l'Ocean InfoHub de la COI.
11. Pour conclure, le coprésident de l'IODE a fait part de l'inquiétude du Comité quant à la baisse continue des fonds du programme ordinaire de l'UNESCO mis à la disposition de l'IODE. Le Comité a déclaré que le montant actuellement disponible placera l'IODE à un niveau critique, incapable de mettre en œuvre son plan de travail et de maintenir le réseau mondial de centres de données et d'information élaboré au cours des six dernières décennies. Le niveau actuel de financement ne permet plus de renforcer les capacités au niveau régional par le biais des réseaux régionaux de données et d'information océanographiques (ODIN), ce qui a des conséquences négatives sur la participation équitable de tous les États membres à l'IODE et sur le niveau des activités de gestion des données et de l'information nécessaires pour contribuer de manière bénéfique à la Décennie.

|  |
| --- |
| Déc. A-31/3.4.2  **Échange international de données et d'information océanographiques**  L'Assemblée,  **I - 26e session de l'IODE, 20-23 avril 2021**   1. Ayant examiné le rapport exécutif de la 26e session du Comité de la COI sur l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE-XXVI, 20-23 avril 2021) ([IOC/IODE-XXVI/3s](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000368027_fre)), 2. Approuve le rapport de la 26e session du Comité de la COI sur l'Échange international des données et de l'information océanographiques, y compris les recommandations et le plan de travail pour 2021-2022 qu'il contient ; 3. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4].   **II - Création du projet de système de données et d'information océanographiques de la COI (ODIS)**   1. Ayant examiné la proposition contenue dans le document IOC/A-31/3.4.2.Doc(1) et le document IOC/IODE-XXVI/6.1.1, 2. Rappelant la décision IODE-XXIV.4 sur le Système de données et d'information océanographiques, 3. Reconnaissant qu'une part importante du travail sur les Systèmes de données et d'information océanographiques n'est pas liée à la COI et qu'il est nécessaire de collaborer avec ces communautés/systèmes afin d'améliorer l'accessibilité, l'utilisation sans restriction et l'interopérabilité des données et des informations, 4. Reconnaissant également le rôle clé que les données, les informations et les ressources numérisées distribuées et interopérables joueront pour la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, 5. Rappelant en outre que la COI a décidé que l'IODE travaillera avec les parties prenantes existantes, liées ou non à la COI, afin d'améliorer l'accessibilité et l'interopérabilité des données et informations existantes, et de contribuer à la mise en place d'un système mondial de données et d'information océanographiques, qui sera appelé Système de données et d'information océanographiques de la COI, en tirant parti, dans la mesure du possible, de solutions établies, notamment des systèmes existants de l'IODE et autres, 6. Notant avec satisfaction que l'IODE a : 7. établi le projet de catalogue des sources du système de données et d'information océanographiques de la COI (ODISCat) en 2019 ; 8. commencé la mise en œuvre du projet Ocean InfoHub sur trois ans (2020–2023) financé par le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique). 9. Décide d'établir la création du « Système de la COI sur les données et l'information océanographiques (ODIS) » avec le mandat joint en annexe A, et le mandat du Groupe directeur joint en annexe 2à la présente décision ; 10. Invite tous les programmes de la COI, les organes subsidiaires régionaux de la COI et les organisations partenaires à collaborer en mobilisant leurs communautés de parties prenantes pour saisir des informations dans le système ODIS-Cat, et à participer aux projets OIH et ODIS ;   Annexe 1 à la décision A-31/3.4  **Mandat du projet de Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI**  Les objectifs de ce projet sont les suivants :   1. développer le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI en tant qu'environnement électronique où les utilisateurs peuvent découvrir des données, des produits de données, des services de données, des informations, des produits et des services fournis par les États membres, les projets et d'autres partenaires associés à la COI ; 2. travailler avec des partenaires, liés ou non à la COI, pour améliorer l'accessibilité et l'interopérabilité des données et informations existantes. Il contribuera à la mise en place d'un système mondial de données et d'informations océanographiques, qui sera appelé Système de données et d'information océanographiques de la COI, en tirant parti, dans la mesure du possible, des solutions existantes ; 3. commencer son développement en utilisant les « composants de l'écosystème » existants tels que, entre autres, le catalogue des sources ODIS (ODISCat), le projet Ocean InfoHub et tous les produits et services de données et d'informations de l'IODE, et ajouter des composants à l'intérieur et à l'extérieur du programme IODE au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles et interopérables avec l'écosystème de l'ODIS.   Annexe 2 à la décision A-31/3.4  **Mandat du Groupe directeur de l'IODE**  **pour le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI**  Objectifs :   1. Proposer la vision, la stratégie, le plan de travail et le calendrier du projet ODIS ; 2. Donner des conseils sur les aspects techniques ; 3. Établir un forum des parties prenantes pour assurer la participation active des représentants des nœuds ODIS et des autres contributeurs ; 4. Rendre compte à la COI et aux autres partenaires de l'avancement du projet ODIS ; 5. Donner des conseils au chef de projet et au responsable technique du projet ; 6. Identifier les sources de financement pour poursuivre le développement de l'ODIS.   Membres : Le Groupe directeur sera composé, entre autres, des membres suivants :   * Représentants des programmes de la COI ; * Chef de projet ; * Responsable technique du projet ; * Experts invités ; * Représentants des principaux groupes de parties prenantes (utilisateurs), y compris les organisations régionales/internationales ; * Représentant du Secrétariat de l'IODE ; * Représentant de l'Unité de coordination de la Décennie.   **III - Révision de la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques (2013, 2019)**   1. Ayant examiné la proposition des arrangements dans le document IOC/A-31/3.4.2.Doc(2), 2. Rappelant que la [Résolution XXII-6](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372654_fre) de la COI qui a établi la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques en 2003 et la [Décision IOC-XXX/7.2.1(II)](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372267.page=114)qui a modifié la clause 5 en 2019, 3. Notant que les organisations partenaires et apparentées modifient leurs politiques de données, ce qui peut servir de modèle pour la mise à jour de la politique de données de la COI, 4. Notant en outre que les principes de partage des données et d'octroi de licences sont de plus en plus reconnus et adoptés au niveau mondial, par exemple les principes FAIR et les licences Creative Commons, 5. Décide de créer le groupe de travail intersessions de la COI sur la révision de la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques 2003 (2019), dont le mandat figure à l'annexe 3 de la présente décision.   Annexe 3 à la décision A-31/3.4  **Mandat du groupe de travail intersession de la COI sur la révision**  **de la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques (IWG-DATAPOLICY)**  Objectifs : Ce groupe de travail se chargera de :   1. créer un inventaire des politiques de données internationales, nationales et organisationnelles existantes, 2. examiner et comparer les politiques internationales, nationales et organisationnelles existantes en matière de données, 3. élaborer un glossaire avec des définitions claires (par exemple, libre vs gratuit et sans restriction ; données vs métadonnées vs informations, options de licence), 4. étudier l'élargissement de la portée et du nom de la politique d'échange de données océanographiques de la COI, 5. demander conseil aux organisations partenaires/apparentées et aux organisations reconnues comme fournisseurs/gestionnaires de données, 6. organiser une large consultation sur la proposition de révision de la politique de la COI en matière de données océanographiques auprès des États membres et des programmes mondiaux et régionaux de la COI, 7. soumettre une politique révisée d'échange de données océanographiques à l'Assemblée de la COI lors de sa 32e session en 2023.   Modalités : L'IWG-DATAPOLICY se réunira à l'occasion de trois réunions (deuxième semestre 2021, premier semestre 2022). Le groupe peut se réunir en ligne, en présentiel ou de manière mixte, selon le cas. Pour les réunions en présentiel, la participation sera autofinancée.  Membres : L'IWG-DATAPOLICY sera composé, entre autres, des membres suivants :   * Président du groupe de travail (à désigner par le groupe) * Experts invités des communautés mondiales des données et de l'information, y compris des agences des Nations unies * Représentants des programmes et projets de la COI * Secrétariat de la COI (y compris l'IODE)   **IV - Bureau des projets UNESCO/COI pour l'IODE**   1. Ayant examiné la proposition visant à renouveler le protocole mémorandum d'accord entre le l'Institut flamand de la mer (VLIZ) et la COI concernant le Bureau des projets de la COI pour l'IODE, contenue dans le document IOC/A-31/3.4.2.Doc(3), 2. Rappelant : 3. la Résolution XXII-7 de la COI qui acceptait avec satisfaction l'offre du Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et de la ville d'Ostende d'accueillir le Bureau des projets de l'IODE, 4. la Résolution XXII-1 de la COI qui a adopté les Principes directeurs applicables à la création de bureaux décentralisés de la COI, publiés ultérieurement dans le document [IOC/INF-1193](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000182574.locale=en), 5. Notant avec satisfaction : 6. les résultats positifs de l'évaluation du Bureau des projets de la COI pour l'IODE (2020 présenté dans le document IOC/A-31/3.4.2.Doc 3), 7. que le Bureau des projets de la COI pour l'IODE a mis en œuvre avec succès ses objectifs :  * le développement et l'hébergement réussis de produits/services de données/d'informations tels que des sites Web et des bases de données, * le développement et l'hébergement réussis du système de formation OceanTeacher Global Academy, * la gestion continue d'un excellent centre international de réunions et de conférences.  1. le soutien financier considérable apporté par le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) à la COI en général et au Bureau des projets de la COI pour l'IODE, ainsi que l'excellent soutien en nature fourni par l'Institut flamand de la mer (VLIZ), 2. la complémentarité des activités menées au Bureau des projets et le soutien financier apporté par le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) par le biais du Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandre pour le soutien des activités de l'UNESCO dans le domaine de la science (FUST), 3. la contribution du Bureau des projets de la COI pour l'IODE (en tant que secrétariat de l'IODE et centre de réunion et de formation) au développement des réseaux de données et d'information océanographiques dans les régions en développement, 4. la gestion efficace et effective du Bureau des projets et le professionnalisme de son personnel, 5. Exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et à l'Institut flamand de la mer (VLIZ) pour le soutien considérable apporté, tant sur le plan financier que par l'accueil du Bureau des projets, depuis avril 2005, 6. Invite le Gouvernement flamand à continuer d'accueillir le Bureau des projets de la COI pour l'IODE ainsi qu'à poursuivre ses contributions et son soutien considérables, financiers et en nature ; 7. Accepte 8. le maintien du Bureau des projets de la COI pour l'IODE ; et 9. le mémorandum d'accord entre l'UNESCO/COI et le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique), par l'intermédiaire de l'Institut flamand de la mer (VLIZ), qui établit le Bureau des projets de la COI pour l'IODE à Ostende, en Belgique. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Efflorescences algales nuisibles : 15e session de l'IPHAB, 23-25 mars 2021** [Article 48.3 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport* | [IOC/IPHAB-XV/3s](https://oceanexpert.org/document/28384) | Rapport de synthèse de la 15e session du Groupe intergouvernemental sur les efflorescences algales nuisibles, en ligne, 23-25 mars 2021 |
| *Documents d'information* : | [IOC/INF-1399](https://oceanexpert.org/document/28486) | Rapport sur l'état des efflorescences algales nuisibles dans le monde. Un résumé scientifique pour les décideurs politiques (2021) |

1. M. Joe Silke, président du Groupe intergouvernemental de la COI chargé d’étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB), a présenté les principaux résultats de la 15e session du Groupe. Le Groupe a pris huit décisions et approuvé deux recommandations qui seront soumise à l'examen de l'Assemblée lors de sa 31e session. Les décisions portent sur (i) le développement du Programme HAB à l’échelon régional en tenant compte des écarts de soutien entre les différents groupes et réseaux selon qu'ils relèvent ou non d'un organe subsidiaire régional de la COI ; (ii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l'équipe spéciale pour la détection, l’alerte et la prévision rapides concernant les phénomènes d'efflorescences algales nuisibles ; (iii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale chargée de l'élaboration d'un système d'information sur les efflorescences algales et d’un rapport mondial périodique sur la situation des efflorescences algales nuisibles ; (iv) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale pour une stratégie interinstitutions visant à améliorer la recherche et la gestion relatives à la ciguatera; (v) le maintien, de l’Équipe spéciale sur les algues nuisibles et la désalinisation de l'eau de mer, pour évaluer et explorer la faisabilité d'une évaluation conjointe FAO-COI des risques pour la sécurité sanitaire des aliments (en fonction des données disponibles) pour les toxines dans l'eau potable provenant des usines de désalinisation ; (vi) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale sur la surveillance et la gestion des biotoxines, et les réglementations qui leur sont applicables ; (vii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale sur la taxinomie des algues ; (viii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale sur les algues nuisibles et la mort des poissons, renommée Équipe spéciale sur les microalgues responsables de la mort de poissons et leurs effets sur l'écosystème.
2. En plus des éléments précédents, le Groupe intergouvernemental a soumis à l'Assemblée ses activités intersessions prévues sous la forme d'un plan de travail et d'un budget pour le programme HAB de la COI 2022-2023 et lui a recommandé de maintenir l'IPHAB en tant qu'organe subsidiaire technique majeur avec un mandat inchangé.
3. Le président de l'IPHAB a informé l'Assemblée que le mémorandum d'accord entre la FAO, l'AIEA, la COI et l'OMS sur l'intoxication par la ciguatera, présenté à la 30e session de l'Assemblée en tant que [IOC-XXX/Inf.4](http://legacy.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=24691) et approuvé par la suite par le Conseil exécutif de l’UNESCO, n’a pas encore été signé en raison de retards dus à des changements d’organisation au sein de l’OMS.
4. L'Assemblée a été informée que le Dr Joe Silke (Irlande) a été réélu Président et le Dr Alexandra Silva (Portugal) a été réélu Vice-présidente.
5. Enfin, il a attiré l'attention de l'Assemblée sur l'intérêt de la FAO d'étudier la possibilité de revenir en tant que coparrain de l'IPHAB, comme le prévoit la résolution XVI-4 de l'Assemblée de la COI.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.4.3  **Efflorescences algales nuisibles**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné le rapport de synthèse de la 15e session en ligne (23-25 mars 2021) du Groupe intergouvernemental de la COI sur les efflorescences algales nuisibles (IPHAB), 2. Approuve le rapport de synthèse de l'IPHAB-XIV et les recommandations qu'il contient (IOC/IPHAB-XV/3s) ; 3. Prend note des informations relatives à l'état d'avancement du mémorandum d'accord FAO-OMS-AIEA-COI sur l'intoxication par la ciguatera, et salue la coopération entre les quatre organisations des Nations unies dans ce domaine ; 4. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES

### **Évaluation biennale à réaliser par le Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO** [Décisions EC-XLIX/4.4 et EC-LI/4.5]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | [IOC/A-31/3.5.1.Doc](https://oceanexpert.org/document/28487) | Évaluation biennale du Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO, 2021 | |
|  |  | |
| *Documents d'information* : | [EC-LI/2 Annexe 7](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265119_fre) | Premier rapport du groupe de travail permanent sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO, 2018 | |

1. Le vice-président de la COI, Frederico Saraiva Nogueira, en sa qualité de président du Groupe de travail de la COI sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), a présenté ce point. Il a rappelé que, lors de sa 51e session en 2018, le Conseil exécutif de la COI avait décidé de reconduire le mandat du groupe de travail pour : (i) collecter, intégrer et évaluer les besoins des utilisateurs pour éclairer le développement des produits de la GEBCO actuels et futurs ; et (ii) rechercher les moyens de renforcer l’apport des programmes de la COI et des activités des États Membres au développement des données et produits de la GEBCO.
2. Le groupe a été créé par la lettre circulaire de la COI [2791](http://legacy.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=26320) de 2020 et comprenait des représentants de la GEBCO, des programmes de la COI, des organes subsidiaires régionaux de la COI, ainsi que des représentants des États membres. IOC/AP-31/3.5.1.Doc présente le rapport du Groupe de travail élaboré sur la base d'une enquête en ligne envoyée au groupe et à la communauté au sens large. Les résultats de l'enquête et les recommandations ont été préparés par le Secrétariat et finalement examinés par le Groupe de travail.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.5.1  **Évaluation biennale à réaliser par le Groupe de travail**  **sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO**  L'Assemblée,   1. Rappelant la [Décision EC-LI/4.5](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372521.page=29) de procéder, entre autres, à l'examen des besoins des utilisateurs et des contributions éventuelles à la GEBCO tous les deux ans, 2. Ayant examiné le rapport du Groupe de travail présenté dans le document IOC/A-31/3.5.1.Doc, 3. Reconnaissant le besoin continu de la communauté scientifique de la COI en produits bathymétriques et le fait que l'accès à une bathymétrie de haute qualité est important non seulement pour la navigation, mais aussi à d'autres fins, notamment l'océanographie, l'alerte et la préparation aux tsunamis et la modélisation du climat, 4. Notant que des quantités importantes de données bathymétriques sont recueillies par le secteur scientifique et commercial à des fins autres que l'amélioration des cartes, mais qu'elles ne sont pas facilement accessibles ou disponibles à des fins secondaires, 5. Prend note des conclusions du Groupe de travail contenues dans le document IOC/A-31/3.5.1.Doc ; 6. A demandé au Secrétaire exécutif de la COI de : 7. transmettre la conclusion de cet examen à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et au comité directeur de la GEBCO ; 8. identifier les moyens d'accroître la participation des répondants, représentant en particulier les intérêts des programmes de la COI, ainsi que des organes subsidiaires régionaux, aux futures évaluations réalisées par le groupe de travail ; 9. partager les conclusions de l'examen avec les communautés concernées de la COI ; 10. Décide de procéder à l'examen des besoins des utilisateurs et des contributions éventuelles à la GEBCO sur une base triennale, la prochaine évaluation devant être présentée à l'organe directeur de la COI en 2024 ; 11. Encourage les États membres à : 12. coopérer en vue de faire avancer les campagnes de cartographie à l’échelle des bassins et d’accélérer la réalisation des objectifs de la GEBCO et la connaissance générale des océans, notamment en appuyant le projet Nippon Foundation-GEBCO intitulé « Seabed 2030 » et en y contribuant ; 13. faciliter le développement des capacités relatives à la GEBCO, notamment les possibilités de formation ; 14. participer activement à la prochaine évaluation qui sera réalisée par le Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO ; 15. Convient que le budget régulier pour ces activités sera identifié dans le cadre de la Résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Plan de travail du Système mondial d'observation de l'océan** [Article 8.1(a) du Règlement intérieur, EC-LI/Dec.5.3; IOC-XXX/Dec. 7.1.1]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | [IOC/A-31/3.5.2.Doc](https://oceanexpert.org/document/28460) | Résumé exécutif du plan de mise en œuvre du Système mondial d'observation de l'océan |

1. Le Dr Anya Waite, coprésidente du comité directeur du GOOS, a présenté ce point. Elle a rappelé que l'Assemblée, lors de sa 30esession, a adopté en 2019 une stratégie à l’horizon 2030 pour le Système mondial d’observation de l’océan ([IOC/BRO/2019/5/rev](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000368020.locale=en).), qui constitue désormais la base des travaux de l'équipe centrale du GOOS composée de groupes d'experts, d'équipes d'experts et de groupes de coordination, ainsi que l'axe d'un plan de mise en œuvre interne de l'équipe centrale. Elle a également rappelé que le démantèlement de la JCOMM à la fin de l'année 2019 avait accru le champ d'action du GOOS avec l'inclusion de l'ancien groupe de coordination des observations de la JCOMM et des réseaux d'observation, du centre de coordination technique OceanOPS (anciennement connu sous le nom de JCOMMOPS) et de l'équipe d'experts sur les systèmes opérationnels de prévision océanique. Le GOOS a participé aux travaux du Conseil de collaboration mixte OMM-COI et de la Commission des infrastructures de l'OMM afin d'identifier ses liens fonctionnels avec les structures de l'OMM et les actions de collaboration stratégiques ayant le plus grand impact potentiel sur les observations océaniques durables dans le cadre d'une approche du système terrestre.
2. Elle a passé en revue l'état du système d'observation durable des océans, tel qu'il ressort des rapports réguliers des réseaux du GOOS, ainsi que des enquêtes sur les réseaux d'observation biologique et écologique des océans en cours de développement.
3. Le Comité directeur du GOOS s'est concentré sur un certain nombre de priorités, dont la plus importante est le développement et la mise en œuvre des trois programmes de où la Décennie et le GOOS se rejoignent, qui permettront de mettre en place un système d'observation plus intégré et plus réactif d'ici 2030. *Ocean* Observing *Co-Design* vise à transformer le processus d'évaluation et de conception des systèmes d'observation des océans, en créant un système intégré et agile co-conçu avec les parties prenantes de l'observation et de la modélisation, et des utilisateurs clés. *CoastPredict*, un vaste programme dont le GOOS est partenaire majeur, transformera la science de l'observation et de la prévision de l'océan côtier mondial, des bassins hydrographiques - y compris les échelles urbaines - jusqu'aux eaux du talus océanique. *Observing Together* vise à transformer l'accès aux données océaniques et leur disponibilité en reliant les observateurs océaniques et les communautés qu'ils servent, grâce à un soutien accru aux projets communautaires nouveaux et existants. Le GOOS entend a également jouer un rôle de premier plan dans le soutien de tous les programmes et projets d'observation et de prévision de l'océan dans le cadre de la Décennie, au sein d'une communauté de pratique.
4. La dixième session du Comité directeur du GOOS s'est tenue en ligne du 26 au 29 avril 2021. Fort de sa stratégie 2030, d'un plan de mise en œuvre couvrant l'ensemble des éléments de l'équipe de base et d'une enquête menée auprès des parties prenantes sur les structures de soutien à l'observation durable des océans à l'échelle mondiale et régionale, le comité directeur s'est engagé au changement.
5. Il lancera une approche en trois volets, afin d'améliorer la gouvernance et les structures de soutien : conception d'un processus de changement avec les parties prenantes, évaluation critique de son architecture interne pour qu'elle soit mieux adaptée à son objectif et alignée sur les fonctions clés, et demande aux co-sponsors de concevoir des moyens individuels ou conjoints d'examiner et de faire évoluer leur gouvernance du GOOS, qui incluront des parties prenantes supplémentaires et seront ouverts aux recommandations.
6. Le comité directeur se concentrera sur le soutien régional au GOOS - en assurant un examen critique des alliances régionales du GOOS, des projets du GOOS ayant une portée régionale et de leur lien avec les réseaux mondiaux et les activités nationales d'observation de l'océan - avec les principes de subsidiarité et de résonance, afin d'identifier les meilleures échelles d'activité pour effectuer des changements et soutenir les parties prenantes, ce qui comprendra les structures régionales de gestion de l'océan.
7. Enfin, le GOOS s'efforcera d'améliorer la compréhension et l'utilisation des Variables océaniques essentielles (VOE), en tant qu'atouts stratégiques du GOOS. Les objectifs comprendront une meilleure compréhension et une meilleure réponse à l'utilisation des VOE et des variables climatiques essentielles, les rendre plus utiles dans le cadre de l'examen de l'état du développement du système d'observation et pour combler les lacunes, et un travail sur l'orientation des examens du système d'observation.
8. Le Comité directeur a également examiné le plan de mise en œuvre du GOOS qui, pour la première fois, a rassemblé les actions de l'ensemble de l'équipe centrale du GOOS, offrant ainsi une visibilité à la mise en œuvre de la Stratégie 2030 du Système mondial d'observation de l'océan, permettant de fixer des priorités et d'identifier les lacunes, de promouvoir la création d'actions cohérentes entre les différents GOOS et d'identifier les besoins en ressources et les partenariats.

|  |
| --- |
| Décision  A-31/3.5.2   1. **Plan de travail du Système mondial d'observation de l'océan**   L'Assemblée,   1. Ayant examiné le document IOC/A-31/3.5.2.Doc, *résumé exécutif du plan de mise en œuvre du GOOS,* 2. Remercie le Comité directeur du GOOS pour l'identification des actions stratégiques proposées dans le plan de mise en œuvre ; 3. Exprime sa gratitude pour la planification des contributions à la Décennie avec les programmes de *Ocean Observing Co-Design* et *Observing Together* du GOOS (détaillés en tant qu'actions enregistrées par la COI dans le projet de résolution A-31/[3.7]), ainsi que le programme *CoastPredict*; 4. Adopte le *résumé exécutif du plan de mise en œuvre du GOOS* (IOC/A-31/3.5.2.Doc) en tant que plan de travail du GOOS pour 2022-2023 ; 5. Prend note de la grande ambition de ce plan de mise en œuvre, de ses implications en termes de ressources - qui, si tous les niveaux de priorité sont pris en compte, impliqueraient de plus que doubler les ressources humaines à moyen terme - ainsi que de la nécessité de renforcer les partenariats et les structures de soutien ; 6. Exprime sa gratitude aux États membres et aux organisations qui ont fourni des contributions directes et en nature pour le bureau distribué du GOOS ; 7. Invite les organisations qui coparrainent le GOOS à réfléchir à la manière dont elles soutiendront la mise en œuvre et à travailler avec la COI pour concevoir des moyens d'examiner et de faire évoluer la gouvernance du GOOS, dans une volonté d'améliorer les conseils et le soutien opérationnel, d'inclure d'autres parties prenantes et d'être ouvert aux conseils issus d'un processus de changement de gouvernance ; 8. Exhorte les États membres à travailler avec le Bureau du GOOS pour déterminer comment ils peuvent aider à la mise en œuvre et ce que leurs contributions nous permettront de réaliser ensemble ; 9. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. 10. **Membres régionaux du Comité directeur du GOOS** 11. Rappelant la nomination des membres régionaux du Comité directeur du GOOS définie dans la résolution XXVI-8 de la COI, et rappelant également la lettre circulaire de la COI invitant les États membres à la 31eAssemblée et demandant aux groupes électoraux des États membres de désigner des experts en vue de leur nomination, 12. Prend note de la nomination par chacun des groupes électoraux des États membres d'un expert régional membre du comité directeur du GOOS pour 2022-2023 :  * \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Groupe I) * \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Groupe II) * \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Groupe III) * \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Groupe IV) * \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Groupe V) |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Révision de la stratégie de développement des capacités de la COI** [Résolution XXVIII-2]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | | [IOC/A-31/3.5.3.Doc](https://oceanexpert.org/document/28377) | Grandes lignes des conclusions et recommandations du groupe d'experts sur le développement des capacités pour la révision de la stratégie de développement des capacités de la COI |
|  |  | | | |
| *Rapport* | | [IOC/INF-1396](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000376755) | rapport de l'équipe de travail GE-CD relatif à la révision de la stratégie de développement des capacités de la COI 2015-20211 |

1. M. Alan Evans, coprésident du groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités (GE-CD), a présenté ce point au nom de M. Ariel Troisi, autre coprésident du GE-CD. Il a commencé par noter que ce point de l'ordre du jour ne couvre pas les résultats de la 2e évaluation des besoins en termes de développement des capacités de la COI ni les résultats complets de la 2e réunion du GE-CD de la COI en raison de l'ordre du jour limité de cette Assemblée. Il renvoie au site Web <https://surveys.ioc-cd.org>pour les résultats de l'enquête.
2. Il a fait référence aux documents IOC/A-31/3.5.3.Doc et IOC/INF-1396. Il a fait remarquer que la stratégie actuelle de la COI en matière de développement des capacités a été élaborée pour la période 2015-2021 et que, par conséquent, elle « expirera » fin décembre 2021. Il a rappelé la décision [IOC-XXX/Déc. 11.1](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372267_fre)(Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités). Il informe l'Assemblée que la deuxième session du GE-CD a eu lieu le 26 octobre 2020 sous forme de réunion en ligne. Le Groupe a décidé de créer une équipe spéciale GE-CD chargée d'identifier les changements à apporter à la stratégie actuelle de la COI en matière de développement des capacités (2015-2021) et de soumettre un rapport pour examen à la 31e session de l'Assemblée de la COI (2021). L'Équipe spéciale a tenu compte : (i) du Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR) ; (ii) des résultats de la deuxième enquête de la COI sur le développement des capacités (septembre 2020-janvier 2021) ; (iii) du chapitre sur le développement des capacités du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ; (iv) des résultats des consultations avec les programmes mondiaux et régionaux de la COI relatifs au développement des capacités. L'équipe spéciale s'est réunie deux fois en ligne (en décembre 2020 et février 2021).
3. Les résultats de l'examen de l'Équipe spéciale ont mis en évidence les éléments essentiels qui devraient être incorporés dans une stratégie révisée de la COI en matière de développement des capacités, afin qu'elle assure un développement approprié des capacités à l'appui des initiatives existantes et émergentes, notamment la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. Il doit être rédigé de sorte que la forme et la structure sont facilement assimilables et capables d'inciter les publics cibles à lire le document. Il est également nécessaire de réfléchir à la manière de promouvoir la visibilité et la diffusion d'une stratégie révisée de la COI en matière de développement des capacités, afin qu'elle devienne un guide reconnu pour la mise en œuvre des activités de développement des capacités. Une possibilité pourrait être de créer un document de synthèse d'accompagnement reprenant les messages clés pour une diffusion plus large.
4. L'Équipe spéciale a recommandé que le GE-CD poursuive ses travaux de révision de la stratégie de la COI en matière de développement des capacités pour la période 2023-2030. La stratégie actuelle peut être prolongée jusqu'en 2023 afin de disposer de suffisamment de temps pour se plonger dans cet important travail. Le mandat du GE-CD doit être révisé pour permettre la poursuite des travaux de révision de la stratégie de développement des capacités de la COI et la préparation d'une proposition à soumettre à la 32esession de l'Assemblée de la COI en juin 2023.
5. Le GE-CD a ensuite examiné les résultats des travaux de l'équipe spéciale et ses recommandations, qui ont abouti au projet de décision ci-dessous, soumis à l'examen de l'Assemblée.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.5.3  **Révision de la stratégie de développement des capacités de la COI**  L'Assemblée,   1. Reconnaissant l’importance du développement des capacités, l’une des six fonctions de la Stratégie à moyen terme de la COI (2014-2021), qui permet à tous les États membres de jouer un rôle dans la recherche et les services océaniques qui sont vitaux pour le développement durable et le bien-être humain sur la planète, 2. Rappelant l'adoption à sa 28e session, par la [Résolution XXVIII-2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372731_fre) de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021), 3. Ayant examiné le rapport de l'équipe de travail GE-CD relatif à la révision de la stratégie de développement des capacités de la COI 2015-2021, 4. Décide de prolonger l'actuelle Stratégie de développement des capacités de la COI jusqu'en juillet 2023, 5. Décide également de réviser comme suit le mandat du groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités : 6. aider les programmes mondiaux et régionaux à mettre en œuvre de manière cohérente les évaluations des besoins en matière de développement des capacités ; 7. aider les programmes mondiaux et régionaux à élaborer des plans de travail de développement des capacités programmatiques et régionaux pertinents, basés sur la stratégie de la COI en matière de développement des capacités et sur les évaluations des besoins connexes, en s'appuyant sur les activités en cours et en utilisant les installations de formation et d'éducation existantes ; 8. fournir des conseils aux programmes mondiaux et régionaux sur les méthodes et outils pertinents pour améliorer la qualité et l'impact des efforts de développement des capacités ; 9. répéter l'enquête sur le développement des capacités à intervalles réguliers en 2022 [et deux fois par an], en incluant éventuellement un suivi/des indicateurs portant sur l'impact de la mise en œuvre du développement des capacités, en tenant également compte d'autres méthodes telles que les examens régionaux, les conférences scientifiques, etc ; 10. assurer la coordination du travail du groupe d'experts et de ses équipes de travail avec le GOSR et les aspects de développement des capacités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ; 11. conseiller l'Assemblée à propos du mécanisme d’échange d’informations sur le transfert des techniques marines (CHM), conformément aux *Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert des techniques marines* ([IOC/INF-1203](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000139193.locale=en)), en utilisant, dans toute la mesure du possible, les systèmes de données et d'information existants et en s'appuyant sur le projet Ocean InfoHub (2020-2023) ; 12. réviser la stratégie de développement des capacités de la COI et préparer une proposition à soumettre à l'Assemblée de la COI lors de sa 32e session ; 13. préparer une proposition visant à promouvoir la visibilité et la portée de la stratégie révisée de la COI en matière de développement des capacités, afin que son public cible lise et apprécie le document en tant que guide pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, et la soumettre à l'Assemblée de la COI lors de sa 32e session. 14. Demande aux organes subsidiaires régionaux de la COI ainsi qu'aux composantes régionales des programmes mondiaux : 15. d'encourager la participation à l'enquête sur le développement des capacités ; 16. d’identifier les activités de développement des capacités d’autres organisations et de solliciter une coopération complémentaire ; 17. de s’associer à d’autres processus mondiaux, régionaux et nationaux et de renforcer les liens avec les partenaires philanthropiques, le secteur privé et les autres organisations régionales ; 18. Invite les États membres à participer activement aux enquêtes et à contribuer aux activités de développement des capacités de la COI par le biais de contributions financières ou en nature ; 19. Convient que le budget régulier pour ces activités sera identifié dans le cadre de la Résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Plan d'action et stratégie de la COI en matière d'initiation à l'océan** [Décisions IOC/EC-LI.4.9 et IOC-XXX/11.2]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | [IOC/A-31/3.5.4.Doc](https://oceanexpert.org/document/28096) | Projet révisé du plan d'action de la COI en matière d'initiation à l'océan 2018-2021 | |
|  |  | |
| *Documents d'information* : | [IOC/EC-53/4.5.Doc](http://legacy.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=27631) | Projet révisé du plan d'action de la COI en matière d'initiation à l'océan 2018-2021 | |
|  | [IOC/2021/ODS/22](https://oceanexpert.org/document/28465)  (The Ocean Decade Series, 22) | Cadre d'initiation à l'océan pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 | |

1. Mme Francesca Santoro, spécialiste du programme d'initiation à l'océan, présente ce point. Elle a rappelé que l’augmentation de la visibilité et de la sensibilisation faisait partie des produits escomptés de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021), et que l’une des actions prévues pour y parvenir consistait à encourager la mise en place d’un programme de la COI pour l’initiation à l’océan afin de permettre aux communautés de pratique de partager leurs expériences au sein des régions et entre elles.
2. Elle a ensuite évoqué la [Décision IOC/EC-LI.4.9](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372521.page=93) par laquelle le Conseil exécutif a demandé au Secrétariat d'élaborer un plan d'action pour l'initiation à l'océan, ainsi que la [Décision IOC-XXX/11.2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372267.page=125) décidant de transmettre aux États membres, aux organes subsidiaires régionaux et aux programmes mondiaux de la COI le projet de plan d’action de la COI pour l’initiation à l’océan, afin de recueillir leurs commentaires. Elle a décrit le processus d'examen, les commentaires reçus et la manière dont ils ont été incorporés dans la nouvelle version du Plan d'action de la COI pour l'initiation de l'océan, tel que présenté dans le document intitulé [IOC/EC-53/4.5.doc.](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375265.locale=en)
3. Mme Santoro a également rappelé le rôle de l'initiation à l'océan dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, en se référant en particulier au Résultat 7 et aux Défis 9 et 10 du Plan de mise en œuvre de la Décennie, et a présenté les principaux éléments du Cadre d'action pour l'initiation à l'océan (IOC/2021/ODS/22).
4. Mme Santoro a également présenté un rapport d'étape sur les activités de la COI en matière d'initiation à l'océan, mises en œuvre tant au niveau mondial que régional, ainsi qu'en collaboration avec d'autres secteurs de l'UNESCO. Elle a informé que, grâce au soutien du Gouvernement de la Suède, il a été possible de mettre en œuvre les activités incluses dans l'initiative « Accès aux connaissances de l’océan pour tous » proposée à la Conférence des Nations unies sur les océans de 2017 à titre d'engagement volontaire. En outre, un sommet virtuel sur l'initiation à l'océan a été organisé à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan 2019, et une version actualisée du portail de l'initiation à l'océan a été lancée pour servir de hub mondial aux experts et praticiens de l'initiation à l'océan. Le test de l'« Accès aux connaissances de l’océan pour tous » pour tous : Une boîte à outils développée dans le cadre du Réseau des écoles associées de l’UNESCO (réSEAU) a été réalisée, et grâce au soutien de la Commission nationale italienne pour l'UNESCO, du Secretaria do Meio Ambiente da Prefeitura Municipal de Santos et du projet Maré de Ciência de l'Universidade Federal de São Paulo, il a été possible de produire respectivement les versions italienne et portugaise de la boîte à outils.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.5.4  **Plan d'action et stratégie de la COI en matière d'initiation à l'océan**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné le projet révisé d'initiation à l'océan de la COI 2018-2021 proposé dans le document IOC/A-31/3.5.4.Doc et l'analyse qui l'accompagne ([IOC/EC-53/4.5.Doc](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375265.locale=en)), 2. Rappelant la Stratégie de la COI pour le développement des capacités 2015-2021, qui identifie l’initiation à l’océan comme la principale activité stratégique du Produit 5, « Augmentation de la visibilité et de la sensibilisation », 3. Tenant compte des progrès de la COI en matière d'initiation à l'océan et du rôle qu'elle peut jouer dans la communication de la pertinence des activités de la COI pour le développement durable, et dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, 4. Tenant également compte du rôle que joue l'initiation à l'océan dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, tel que décrit dans la proposition de Cadre d'action pour l'initiation à l'océan ([IOC/2021/ODS/22](https://oceanexpert.org/document/28465)), 5. Confiant que l'initiation à l'océan fera toujours partie intégrante de la stratégie de développement des capacités de la COI après 2021, 6. Crée le Groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan, dont le mandat est présenté dans l'annexe à la présente décision, et invite les États membres à désigner des candidats appropriés pour le Groupe ; 7. Approuve le Plan d'action de la COI sur l'initiation à l'océan 2018-2021, tel qu'il figure dans le document IOC/A-31/3.5.4.Doc, en tant que document d'orientation pour les travaux du Groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan pour les quatre prochaines années ; 8. Remercie le Gouvernement de la Suède pour le soutien financier apporté aux activités de la COI en matière d’initiation à l’océan, et encourage les autres États membres à suivre cet exemple ; 9. Convientque le budget régulier pour ces activités sera identifié dans le cadre de la Résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4].   Annexe à la Décision A-31/3.5.4  **Mandat du groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan**   1. Le groupe sera composé de 20 experts issus de diverses disciplines et parties intéressées reflétant la nature multipartite de l'initiation à l'océan et tenant compte de l'équilibre géographique et de l'équité. Les experts seront sélectionnés suite à un appel aux États membres et aux organisations partenaires et aux suggestions du Secrétariat de la COI. Le groupe d'experts élira son président et son vice-président ; 2. Le groupe d'experts fournira des conseils pour la définition de la portée, la mise en œuvre et le suivi du portefeuille d'activités de la COI sur l'initiation à l'océan, en particulier en ce qui concerne :    1. la définition de bonnes pratiques en matière d'initiation à l'océan sur la base des enseignements tirés dans les États membres ;    2. le développement de programmes mondiaux et régionaux de formation à l'océan guidés par le Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan ([IOC/A-31/3.5.4.Doc](https://oceanexpert.org/document/28096)) et le cadre d'action pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques (IOC/INF-1400) ;    3. la coordination des réseaux d'initiation à l'océan aux niveaux régional, national et local ;    4. l'identification des modalités de mobilisation des ressources financières et en nature pour permettre la mise en œuvre des activités mondiales et régionales de l'initiation à l'océan ;    5. l'identification de synergies avec les secteurs pertinents de l'UNESCO, les organisations internationales, les institutions universitaires, les ONG et les associations du secteur privé ;    6. la coordination des activités de recherche sur l'initiation à l'océan en vue de l'élaboration d'outils et de méthodologies et de l'évaluation de l'impact des initiatives d'initiation à l'océan ; 3. Le groupe d'experts produira des rapports réguliers et des communications à la communauté internationale sur l'initiation à l'océan par le biais de bulletins d'information, d'événements parallèles, etc ; 4. Le groupe d'experts fournira des conseils sur l'application et l'évolution possible du cadre d'action de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques, en coordination avec le Conseil consultatif de la Décennie et l'Unité de coordination de la Décennie ; 5. Le groupe d'experts sera établi pour une période initiale de quatre ans et fera rapport à l'Assemblée de la COI lors de sa 33e session, qui décidera de son maintien ou de sa suppression. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Adoption d'une stratégie de collaboration mixte OMM-COI et d'un rapport sur** **la création du Conseil collaboratif mixte OMM-COI** [Résolution XXX-2]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents de travail* *:* | [IOC/A-31/3.5.5.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/28410) | Proposition de stratégie de collaboration mixte OMM-COI |
|  | [IOC/A-31/3.5.5.Doc(2)](https://oceanexpert.org/document/28447) | Proposition de Règlement intérieur pour le Conseil collaboratif mixte OMM-COI |

1. Monika Breuch-Moritz, coprésidente du Conseil collaboratif mixte OMM-COI (JCB), a présenté ce point. Elle a rappelé le mandat à plusieurs niveaux du Conseil collaboratif mixte, qui consiste notamment à dispenser des conseils stratégiques aux organes directeurs de la COI et de l'OMM, y compris une stratégie de collaboration, à formuler des recommandations scientifiques et techniques aux organes de l'OMM et de la COI, y compris la proposition de projets transversaux, et à assurer la liaison et la consultation avec les parties prenantes externes concernées. Le Conseil collaboratif mixte s'est réuni à l'occasion de neuf sessions en ligne de mai à juin 2020, identifiant les points clés d'une collaboration potentielle se renforçant mutuellement à travers une chaîne de valeur s'étendant des observations, des systèmes de données, des systèmes de prévision, à la recherche et à la prestation de services, avec un soutien favorable provenant du développement de meilleures pratiques et de normes, de la formation et du développement des capacités, et des approches régionales.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.5.5  **Adoption d'une stratégie de collaboration mixte OMM-COI et d'un rapport sur**  **la création du Conseil collaboratif mixte OMM-COI**  L'Assemblée,   1. Rappelant la [Résolution XXX-2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372665.locale=en) de la COI qui a créé le Conseil collaboratif mixte OMM-COI (JCB) et a demandé au Conseil de produire une stratégie de coopération OMM-COI à soumettre pour adoption en 2021, 2. Ayant examiné le document IOC/A-31/3.5.5.Doc(1), intitulé *Proposition de stratégie de collaboration mixte OMM-COI,* 3. Ayant également examiné document IOC/A-31/3.5.5.Doc(2), intitulé *Proposition de Règlement intérieur pour le Conseil collaboratif mixte OMM-COI,* 4. Remercie les coprésidents et les membres du Conseil collaboratif mixte pour leur travail de proposition de la stratégie ; 5. Adopte la Stratégie de collaboration mixte OMM-COI, sous réserve de son adoption parallèle par le Conseil exécutif de l'OMM lors de sa 73e session (14-25 juin 2021) ; 6. Adopte le Règlement intérieur du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, sous réserve de son adoption parallèle par le Conseil exécutif de l'OMM lors de sa 73e session, et convient de soumettre ce règlement à un examen régulier, conjointement avec les organes directeurs de l'OMM ; 7. Demande au Conseil collaboratif mixte de poursuivre les travaux au sein de la COI et de l'OMM afin d'identifier et de promouvoir les actions prioritaires de mise en œuvre à l'appui de la Stratégie de collaboration mixte OMM-COI ; 8. Convientque le budget régulier pour ces activités sera identifié dans le cadre de la Résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### **Statut du Comité régional pour l'océan Indien central (IOCINDIO)** [Décision IOC-XXX/3.3.4]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | [IOC/A-31/3.5.6.Doc](https://oceanexpert.org/document/28488) | Le cas d'une nouvelle gouvernance pour l'IOCINDIO :  Une proposition révisée pour changer le statut de l'IOCINDIO en une sous-commission de la COI | |
|  |  | |
| *Documents d'information* : | [IOC/INF-1410](https://oceanexpert.org/document/28489) | Rapport sur la consultation en ligne sur la transformation potentielle du Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO) en une sous-commission de la COI, 16 février 2021 (en ligne) | |
|  | IOCINDIO-VIII/3s | Rapport de synthèse de la 8esession du Comité régional de la COI pour l'océan Indien central, en ligne, 17-19 mai 2021 | |
|  | [IOC/INF-1411](https://oceanexpert.org/document/28490) | Rapport de synthèse du webinaire de l'IOCINDIO sur l'économie bleue, 6 mai 2021 | |

1. Le Président nouvellement élu de l'IOCINDIO, le contre-amiral Kushed Alam (Retd) Md, a présenté la proposition de changement de statut de l'IOCINDIO en une Sous-Commission de la COI, contenant la mission, les objectifs, les termes de référence, les implications budgétaires, les dispositions de secrétariat et autres dispositions nécessaires, comme suivi de la décision IOC-XXX/3.3.4, par laquelle l'Assemblée de la COI, lors de sa 30e session, a demandé au Président de l'IOCINDIO de préparer, avec l'aide du Secrétariat de la COI, ladite proposition, initialement prévue pour la 53e session du Conseil exécutif en juin 2020.
2. Le Président a rappelé qu'à la suite de la 30e session de l'Assemblée, le Bureau de l'IOCINDIO, avec le soutien du Vice-président de la COI pour le groupe IV (Asie et Pacifique), a engagé des consultations avec le Secrétariat de la COI en vue de l'élaboration de la proposition.
3. Par la suite, en avril 2020, le président de l'IOCINDIO a soumis au secrétariat de la COI le projet de proposition. Dès réception de la proposition, le Secrétaire exécutif de la COI a organisé une réunion à laquelle ont participé le Président de la COI, le Vice-président de la COI pour le Groupe IV, les responsables de l'IOCINDIO et les membres séniors concernés du Secrétariat de la COI. Il a été convenu que, compte tenu du report de la 53e session du Conseil exécutif de la COI de l'été 2020 à la réunion en ligne du 3 au 9 février 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, il était utile d'organiser une consultation vaste, inclusive et complète sur le statut de l'IOCINDIO parmi les États membres de la COI, en particulier ceux qui bordent ou sont intéressés par l'océan Indien. Ce genre de consultation serait utile pour engager les États membres de la COI dans le travail de création d'un organe dynamique de la COI pour l'océan Indien.
4. La réunion de consultation a eu lieu le 16 février 2021 (en ligne). Le contre-amiral Kushed Alam (à la retraite) a noté que cette réunion n'était pas de nature obligatoire ou statutaire et ne nécessitait pas de décision de l'Assemblée. Il a simplement fourni des conseils et des suggestions. Dans le cadre des préparatifs de la réunion de consultation, à la demande du Président et du Secrétaire exécutif de la COI, le Président de l'IOCINDIO, avec le soutien des membres du Bureau de l'IOCINDIO et du Vice-président du Groupe IV, a révisé le document de proposition qui servira de base aux consultations avec les États membres.
5. La réunion de consultation a été suivie par environ 138 participants représentant les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, États-Unis, France, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Inde, Irak, Iran, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Madagascar, Maroc, Monaco, Nigeria, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam. Le Président de l'IOCINDIO a noté avec satisfaction que les États membres qui bordent l'océan Indien ou qui s'y intéressent, notamment les pays africains des côtes de l'Inde, de l'Atlantique, de la Méditerranée et de la mer Rouge, ainsi que les pays du Pacifique, étaient bien représentés à la réunion de consultation, montrant ainsi leur intérêt pour la poursuite du développement du bassin de l'océan Indien.
6. Lors de la réunion de consultation, l'ancien Président de l'IOCINDIO, le Dr Atmanand, a informé les participants que la proposition était le fruit d'un travail d'équipe entre les membres du bureau de l'IOCINDIO et le vice-président de la COI représentant le Groupe IV, avec la contribution du secrétariat de la COI, notamment du secrétaire exécutif et des hauts responsables de la COI. L'objectif de la transformation de l'IOCINDIO en une Sous-Commission est de faciliter la coordination, la focalisation et la dynamisation des activités de la COI dans la région, ce qui est la raison d'être ultime de la COI et de ses Sous-Commissions. Il a également fourni des illustrations de la bonne coopération existante entre les États membres de l'IOCINDIO et les États membres intéressés de la WESTPAC et de l'IOCAFRICA.
7. Le Président de l'IOCINDIO a informé l'Assemblée que lors de la réunion consultative, les avis suivants se sont dégagés :

* La majorité des participants ont soutenu la transformation inconditionnelle de l'IOCINDIO en une Sous-Commission au même niveau que les Sous-Commissions existantes de la COI, telles que l'IOCAFRICA, l'IOCARIBE et la WESTPAC.
* Certains participants, tout en soutenant la transformation du comité en une sous-commission de la COI, ont émis des réserves sur la proposition en raison de l'ambiguïté qui subsiste quant à sa future couverture géographique et à sa composition attendue.
* Un certain nombre de participants ont suggéré qu'une étude de faisabilité était nécessaire avant d'envisager la transformation du Comité régional en Sous-Commission.

1. Le Président a rappelé que dans sa réponse à la réunion de consultation, l'ancien président de l'IOCINDIO, le Dr Atmanand, a souligné que le document examinait soigneusement le développement de l'IOCINDIO au fil des ans et son état actuel et, comme le demandait l'Assemblée de la COI, proposait des éléments initiaux pour la réorganisation de l'IOCINDIO en une sous-commission de la COI, idéalement pour l'ensemble de l'océan Indien, en vue de favoriser la coopération intrarégionale et interrégionale avec les sous-commissions de la COI qui se chevauchent, à savoir l'IOCAFRICA et la WESTPAC.
2. Les programmes nationaux, régionaux et internationaux actifs et les parties prenantes de la région IOCINDIO, soutenus par des engagements nationaux et des pays partenaires en dehors de la région, constituent une bonne justification pour la transformation du Comité en une Sous-Commission dynamique, avec le même niveau de dispositions administratives et de ressources que les autres Sous-Commissions de la COI. La transformation de l'IOCINDIO en une Sous-Commission n'a que des implications positives, non seulement pour les États membres actuels de l'IOCINDIO, mais aussi pour les États membres de l'IOCAFRICA et de la WESTPAC, sur la base de la bonne coopération entre les États membres intéressés de ces trois organismes régionaux qui renforcent les avantages mutuels.
3. Le Président de l'IOCINDIO, le contre-amiral Kushed Alam (à la retraite) Md, a rappelé que la 8e session intergouvernementale de l'IOCINDIO (IOCINDIO-VIII) a adopté une recommandation sur le statut de l'IOCINDIO en relation avec la décision IOC-XXX/3.3.4, demandant la transformation du Comité régional de la COI pour l'océan Indien central en Sous-Commission de la COI pour l'océan Indien avec les prérogatives, le soutien du secrétariat, le programme et le budget opérationnel correspondants.
4. En outre, il a informé l'Assemblée avec satisfaction que le Gouvernement indien, par l'intermédiaire du Centre national indien pour les services d'information sur les océans (INCOIS), sous les auspices du Ministère des sciences de la Terre, avait généreusement offert de fournir un soutien à l'IOCINDIO permettant de convenir des modalités de création d'un secrétariat régional et ne préjugeant pas de la décision de l'Assemblée concernant le statut de l'IOCINDIO.
5. Enfin, il a exprimé sa gratitude aux États membres de la COI pour leur soutien, ainsi qu'aux États membres et aux membres du bureau de l'IOCINDIO pour leur confiance et leur soutien proactif à la réactivation de l'IOCINDIO et à sa transformation en une sous-commission de la COI.

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.5.6  **Statut du Comité régional pour l'océan Indien central (IOCINDIO)**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné la proposition de changement de statut de l'IOCINDIO en une Sous-Commission de la COI, contenant la mission, les objectifs, les termes de référence, les implications budgétaires, les dispositions de secrétariat et autres dispositions nécessaires, comme suivi de la décision IOC-XXX/3.3.4, par laquelle l'Assemblée de la COI, lors de sa 30e session, a demandé au Président de l'IOCINDIO de préparer, avec l'aide du Secrétariat de la COI, ladite proposition, 2. Exprime sa gratitude envers le Gouvernement indien pour son offre faite par l'intermédiaire du Centre national indien pour les services d'information sur les océans (INCOIS), sous les auspices du Ministère des sciences de la terre, de fournir un soutien à l'IOCINDIO, en attendant la mise en place d'un secrétariat régional dédié aux organes subsidiaires régionaux de la COI ; 3. Remercie les États membres pour leur soutien, en particulier les États membres et les partenaires de l'IOCINDIO pour leurs contributions proactives à la réactivation du Comité ; 4. Approuve la recommandation IOCINDIO-VIII visant à transformer le statut de l'IOCINDIO en une sous-commission de la COI ; 5. Décide de créer la Sous-Commission de la COI pour l'océan Indien, telle que décrite dans la proposition de changement de statut de l'IOCINDIO en Sous-Commission de la COI, en tant que cadre permettant d'améliorer la coordination des États membres de la COI dans la région et d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes de la COI dans l'océan Indien ; 6. Décide également que : (i) le Comité régional actuel de la COI pour l'océan Indien central sera dissous lors de la première session de la Sous-Commission de la COI pour l'océan Indien, sans préjudice de la coopération internationale existante dans la région ; (ii) le choix de la couverture géographique de la nouvelle Sous-Commission et de sa composition sera abordé lors de la première session de la Sous-Commission ; 7. A demandé au Secrétaire exécutif de la COI de : 8. Prendre les mesures nécessaires pour convoquer la première session de la Sous-Commission avant la 55e session du Conseil exécutif de la COI en 2022 ; 9. Travailler en étroite collaboration avec les responsables de l'IOCINDIO sur les modalités d'établissement du secrétariat technique régional de la Sous-commission ; 10. Présenter au Conseil exécutif, lors de sa 55e session, un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la présente décision ; 11. Appelle tous les États membres, en particulier ceux de l'océan Indien, à poursuivre la mise en œuvre du plan de travail de l'IOCINDIO en attendant la première session de la Sous-Commission et à soutenir et participer activement aux programmes de la Sous-Commission ; 12. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission - A-31/[4.4]. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### RAPPORT DE LA COI À LA 41e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO [Art.3.2 des Statuts ; Article 49.2 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | [IOC/A-31/3.6.Doc](https://oceanexpert.org/document/28408) | Rapport des activités de la COI (2020-2021) à la quarante et unième Conférence générale de l'UNESCO |

1. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point, considérant que l'essentiel des informations contenues dans le projet de rapport soumis à l'examen de l'Assemblée a déjà été couvert dans sa présentation au titre du [point 3.2.](#_REPORT_OF_THE)

|  |
| --- |
| Décision A-31/3.6  **Rapport de la COI à la quarante-et-unième Conférence générale de l'UNESCO**  L'Assemblée,   1. Rappelant l'[Article 3.2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000124367.page=14)des Statuts et [49.2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000125186.page=58) du Règlement intérieur, 2. Ayant examiné le document IOC/A-31/3.6.Doc, 3. Prend note du rapport qui sera présenté à la 41e session de la Conférence générale de l'UNESCO, et prie le Secrétaire exécutif de soumettre le rapport sur les activités de la COI (2020-2021) à la 41e Conférence générale de l'UNESCO sous la cote 41 C/REP.9. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### RAPPORT SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE [A/RES/74/19, A/RES/75/239 ; 39 C/Résolution 25 ; Rés. XXIX-1, XXX-1, EC-53/1]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | [IOC/A-31/3.7.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/28442) | Projet de mandat du Comité consultatif de la Décennie | |
|  | [IOC/A-31/3.7.Doc(2)](https://oceanexpert.org/document/28454) | Rapport sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques (y compris les résultats du 1er appel à l'action) | |
|  |  | |
| *Documents d'information* : | [IOC/2021/ODS/22](https://oceanexpert.org/document/28465) (The Ocean Decade Series, 22) | Cadre d'initiation à l'océan pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 | |
|  | [IOC/A-31/3.4.1.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/28455) | Systèmes d'alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques : Vers un programme sur les tsunamis dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques | |
|  | [IOC/2021/ODS/24](https://oceanexpert.org/document/28491) (The Ocean Decade Series, 24) | Directives opérationnelles des comités nationaux de la Décennie | |
|  | [IOC/2021/ODS/23](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377222.locale=en) (The Ocean Decade Series, 23) | Directives opérationnelles pour l'établissement de centres de collaboration de la Décennie et de partenaires d'exécution | |
|  | [IOC/INF-1417](https://oceanexpert.org/document/28492) | Liste des programmes approuvés (résultat du 1er appel à l'action)) | |
|  | [IOC/INF-1416](https://oceanexpert.org/document/28493) | Contributions de la COI à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), y compris les besoins en ressources | |
|  | [IOC/2021/ODS/25](https://oceanexpert.org/document/28494) (The Ocean Decade Series, 25) | Rapport consultatif sur la stratégie de communication de la Décennie | |
|  | [IOC/INF-1415](https://oceanexpert.org/document/28495) | Cadre préliminaire pour la stratégie de mobilisation des ressources de la Décennie | |
|  | [IOC/2021/ODS/21](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377221.locale=en)  (The Ocean Decade Series 21) | Rapport de la 1èreréunion du Conseil consultatif intérimaire de la Décennie (6-8 avril 2021) | |
|  | [IOC/2021/ODS/28](https://oceanexpert.org/document/28470)  (The Ocean Decade Series, 28) | Rapport de la 2eréunion du Conseil consultatif intérimaire de la Décennie (19 mai 2021) | |
|  | IOC/2021/ODS/19-20  (The Ocean Decade Series, [19](https://oceanexpert.org/document/28084) & [20](https://oceanexpert.org/document/28255)) | Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (texte intégral, 2021) et résumé | |
| *Document de référence* : | [A/RES/75/239](https://oceanexpert.org/document/27579) | Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies : Les océans et le droit de la mer (2 décembre 2020) | |

1. Le Secrétaire exécutif de la COI a présenté ce point en rappelant que le 31 décembre 2020, par la [résolution 75/239](https://undocs.org/fr/A/RES/75/239), l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) s'est notamment félicitée du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies préparé par le Secrétariat de la COI conformément à la [résolution 72/73 de l'AGNU](https://undocs.org/fr/A/RES/72/73)de 2017. L'adoption de cette résolution a confirmé de facto le rôle de la COI en tant qu'agence de coordination pour la mise en œuvre de la Décennie. Cette approbation de haut niveau clôt un processus préparatoire de trois ans qui a conduit à la formulation du plan de mise en œuvre de la Décennie de manière largement participative. Plus de 1900 parties prenantes ont participé à 11 réunions de planification régionales dans 9 bassins océaniques entre juin 2019 et avril 2020, ainsi qu'à d'autres réunions thématiques organisées dans le monde entier. Malgré l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les trajets internationaux, les parties prenantes ont maintenu leur engagement par le biais d'une série d'événements virtuels tels que la série virtuelle de la Décennie qui a été lancée en septembre 2020. Plusieurs sessions d'information ont également été organisées en juillet et octobre 2020 ainsi qu'en mars 2021 pour informer les États membres de l'ONU, de l'UNESCO et de la COI. Dans l'ensemble, ces réunions ont permis d'obtenir des informations complètes sur les priorités en matière de recherche scientifique et de développement des capacités pour chaque bassin océanique et de catalyser les discussions entre les parties prenantes concernant les partenariats régionaux pour faire avancer la mise en œuvre de la Décennie.
2. Le Secrétaire exécutif a rappelé que de nombreuses activités de la COI contribueront directement à la Décennie et que les programmes de la COI travaillent avec des partenaires pour élaborer des contributions programmatiques à la Décennie. Le rôle de coordination de la COI implique de nouveaux besoins en ressources dédiées pour le Secrétariat. Ces besoins doivent être reconnus et que des mesures urgentes doivent être prises pour s'assurer qu'une Unité de coordination de la Décennie pleinement dotée en personnel et opérationnelle au sein du Secrétariat puisse remplir le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies De même, un certain nombre de contributions programmatiques de la COI qui seront approuvées au niveau des programmes de la Décennie nécessiteront également un soutien extrabudgétaire supplémentaire pour réaliser leurs ambitions de transformation, guider leurs communautés respectives et agir comme un catalyseur d'action, notamment en ce qui concerne l'élaboration de propositions de financement et la mise en relation. Les besoins spécifiques en ressources continueront d'être régulièrement identifiés et signalés aux États membres de la COI et à d'autres bailleurs de fonds potentiels en vue de solliciter des contributions volontaires.
3. Le Secrétaire exécutif a rappelé la constitution d'une Alliance pour la Décennie afin de faciliter la mobilisation des ressources pour la Décennie. Cette Alliance a été lancée le 3 février 2021 avec l'événement virtuel « A Brave New Ocean » qui a réuni des experts et des dirigeants du monde entier dans le domaine de l'océan. L'événement a rassemblé un certain nombre de membres fondateurs de l'Alliance pour la Décennie, dont S.E. M. Uhuru Kenyatta, président du Kenya, S.E. Mme. Erna Solberg, première ministre de Norvège, S.A.R. la princesse Lalla Hasnaa du Maroc et S.E. M. Marcelo Rebelo de Sousa du Portugal, ainsi que des institutions philanthropiques de premier plan comme le Schmidt Ocean Institute et la Fondation Bertarelli. Il a invité les États membres à se joindre à cette initiative et à apporter une contribution supplémentaire pour soutenir le travail de la Décennie. Enfin, il a rappelé que le Conseil exécutif, lors de sa 53e session, a accepté de prolonger le Groupe exécutif de planification de la Décennie, initialement créé en 2018 pour la phase de préparation, afin qu'il serve de Conseil consultatif intérimaire de la Décennie, jusqu'à la création du Conseil consultatif de la Décennie.
4. M. Julian Barbière, point focal de la Décennie, soutenu par Mme Alison Clausen, Section des politiques marines et de la coordination régionale, a présenté une vue d'ensemble des progrès réalisés dans l'opérationnalisation du Plan de mise en œuvre de la Décennie, de sa gouvernance et de ses mécanismes d'engagement. Il a fait état des résultats du 1er appel à l'action lancé en octobre 2020, soulignant que les 213 soumissions reçues par le Secrétariat étaient très diversifiées à la fois sur le plan de la répartition géographique, des thèmes et des types de promoteurs. Il a expliqué le processus mis en place par le Secrétariat pour évaluer les soumissions, préparer la documentation d'appui pour examen par le Conseil consultatif de la Décennie (DAB) (intérimaire) et communiquer avec les auteurs des propositions de programme pour finaliser ou affiner le programme potentiel de la Décennie. Il a rendu compte des résultats des première et deuxième réunions du DAB intérimaire (6-8 avril 2021 et 19 mai 2021) qui ont recommandé d'approuver 28 programmes et 33 contributions. De plus, quatre programmes de la Décennie ont été enregistrés par la COI, comme reflété dans le projet de résolution sous ce point de l'ordre du jour L'annonce du premier lot du programme de la Décennie a été faite le 8 juin 2021.
5. Il a également souligné les recommandations faites par le Conseil consultatif de la Décennie et le Secrétariat en ce qui concerne l'orientation à donner aux futurs appels à l'action. D'autres contributions (contributions nationales/partenariats, offres d'accueil de centres de collaboration de la Décennie et de partenaires de mise en œuvre) reçues par le biais du 1er appel à l'action ont également été prises en compte. Il a souligné l'élaboration d'un ensemble de directives opérationnelles pour la création de centres de collaboration de la Décennie et de partenaires de mise en œuvre, qui faciliteront la mise en place de ces dispositifs décentralisés, conformément à la pratique de l'UNESCO, et soutiendront le rôle de coordination de la COI aux niveaux mondial et régional. Les organes subsidiaires régionaux de la COI sont également fortement impliqués dans la promotion et la coordination des activités de la Décennie. Il a fait référence à la conférence de lancement régionale dirigée par l'IOCAFRICA et la WESTPAC qui sera organisée plus tard en 2021 en Égypte (décembre 2021) et en Thaïlande (août 2021), ainsi qu'à l'événement de lancement régional virtuel qui sera organisé par le Secrétariat de l'IOCARIBE en octobre 2021. Il a rappelé que l'Allemagne a accueilli le lancement de la Décennie le 1er juin 2021, qui sera suivi d'une série de sept événements de laboratoires virtuels de la Décennie au cours de la période 2021/2022, agissant comme des plates-formes pour les parties prenantes de l'océan pour co-concevoir et identifier des partenariats à l'appui de la Décennie.
6. M. Barbière a présenté le mandat du Conseil consultatif de la Décennie (DAB) tel qu'il figure dans le document  IOC/A-31/3.7.Doc(1) et a invité l'Assemblée à l'examiner. Il a informé les États membres que le Secrétariat lancera un appel à candidatures en Juillet 2021 en vue d'établir officiellement le Conseil et de tenir une première réunion, idéalement avant la fin de l'année. Le Conseil consultatif de la Décennie sera conçu comme un organe consultatif stratégique auprès du Secrétariat et des organes directeurs de la COI et n'exercera pas de fonctions d'élaboration de politiques. Le Conseil fournira des conseils technique sur la mise en œuvre de la Décennie, par exemple en commentant le cadre de suivi et d'évaluation de la Décennie ou les stratégies de gestion des données. Il donnera des recommandations sur l'approbation des programmes, et commentera les résultats consolidés des actions de la Décennie.
7. Enfin, M. Barbière a informé l'Assemblée de l'élaboration d'un certain nombre de documents développés pendant la période intersessions par le Secrétariat : Rapport consultatif sur la stratégie de communication pour la Décennie (IOC/2021/ODS/24), le Cadre préliminaire pour la stratégie de mobilisation des ressources de la Décennie (IOC/INF-1415), et les directives opérationnelles pour les comités nationaux de la Décennie et les mécanismes de coordination, élaborées sur la base d'une enquête envoyée aux États membres de la COI par le biais de la lettre circulaire de la COI n° 2840 [Lettre circulaire 2840](https://oceanexpert.org/document/28068). Il a invité l'Assemblée à faire des commentaires sur ces documents. Il a souligné l'appel lancé aux États membres dans les lettres circulaires précédentes pour qu'ils soutiennent, par des contributions financières et en nature, la création de l'Unité de coordination de la Décennie, condition *sine qua none* pour parvenir à une mise en œuvre ordonnée, efficace, inclusive et effective de la Décennie. Il a remercié les États membres qui ont apporté leur soutien aux travaux de coordination et de mise en œuvre des programmes du Secrétariat, et a souligné les efforts en cours pour évaluer les besoins en ressources pour la coordination et les actions de la Décennie (en particulier au niveau des programmes et des projets) afin d'orienter les contributions des États membres et des autres donateurs.

|  |
| --- |
| Projet de résolution A-31/[3.7]  *Présenté par l'Inde, les États-Unis, la Colombie, la Fédération de Russie, l'Allemagne, le Brésil, le Maroc, le Portugal, le Royaume-Uni et la France*  **MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2021-2030)**  La Commission océanographique intergouvernementale,   1. **Rappelant** à l'Assemblée de la COI la [Résolution XXIX-1](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=19647#%5B%7B%22num%22%3A207%2C%22gen%22%3A0%7D%2C%7B%22name%22%3A%22XYZ%22%7D%2C61%2C770%2C0%5D)proposant la création d'une Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (ONU) (2021-2030), la proclamation ultérieure de la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie au service du développement durable (2021-2030) par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) à sa 72e session par la résolution [A/RES/72/73](https://undocs.org/fr/a/res/72/73), ci-après « la Décennie », et l'invitation faite à la COI de préparer un plan de mise en œuvre de la Décennie en consultation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées, 2. **Rappellant** à l'Assemblée de la COI la [Résolution XXX-1](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=24854) sur le rapport d'activité relatif à la préparation de la D et l'appel lancé à la COI par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution [A/RES/74/19](https://undocs.org/fr/a/res/74/19)à la COI : 3. continuer à fournir des informations sur l'élaboration du plan de mise en œuvre et le présenter à l'AGNU lors de sa 75e session, 4. consulter régulièrement les États membres (de l'ONU) et leur faire rapport sur la Décennie et sa mise en œuvre, 5. **Rappellant également** à la consultation des États membres de la COI en 2020 sur les modalités d'achèvement et de soumission du Plan de mise en œuvre de la Décennie (DIP) lors de la 75e session de l'AGNU et que l'AGNU, par sa résolution [A/RES/75/239](https://undocs.org/fr/A/RES/75/239) s'est félicitée des mesures prises par la COI pour préparer le plan de mise en œuvre et a pris note avec satisfaction de ce plan (paragraphe 304), 6. **Notant** [la Résolution EC-53/1 de la COI](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375845.locale=en)sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'océanographie au service du développement durable (2021–2030), 7. **Accueillant** lerapport sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les océans (document [IOC/A-31/3.7.Doc(2](https://oceanexpert.org/document/28454))) et, en particulier, des résultats des réunions de consultation mondiale, des ateliers régionaux, du processus d'examen inclusif du plan de mise en œuvre par les États membres, les membres d'ONU-Océans et les parties prenantes, des activités d'engagement avec les parties prenantes des Nations Unies et autres, ainsi que du lancement du 1er appel à l'action dans le cadre de la Décennie ; 8. **Exprimant** saconfiancedans la capacité du Secrétariat de la COI à continuer de coordonner la Décennie pendant sa phase de mise en œuvre (2021-2030) en consultation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées ;   **I - *Questions de coordination de la Décennie***   1. **Prend note** du plan de mise en œuvre en tant que base pour le lancement de la Décennie et l'établissement des dispositions de gouvernance et des mécanismes d'engagement qui y sont décrits ; 2. **Prend acte** des résultats du 1er Appel à l'action et des programmes approuvés de la Décennie tels que présentés dans le document [IOC/INF-1417](https://oceanexpert.org/document/28492) ; 3. **Soutient la** création de l'Unité de coordination de la Décennie (UCD) au sein du Secrétariat de la COI, en tant que principal mécanisme permettant d'assurer une mise en œuvre ordonnée, efficace, inclusive et effective de la Décennie ; 4. **Invite** lespartenaires institutionnels à agir en tant que centres de collaboration de la Décennie ou partenaires d'exécution de la Décennie sur la base des orientations fournies dans le document [IOC/2021/ODS/23](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377222.locale=en) et **demande** au Secrétariat de la COI de faire rapport aux organes directeurs de la COI sur la mise en place de tels arrangements ; 5. **Invite les** États membres et les partenaires à :   (i)   verser des contributions financières volontaires pour appuyer le travail de coordination de la Décennie mené par le Secrétariat de la COI, ainsi qu’à fournir un soutien en nature sous la forme, par exemple, de prêts et de détachements de personnel auprès de l'UCD ;  (ii)   se proposer d'accueillir et de financer les actions de la Décennie, les bureaux de coordination de la Décennie et les centres de collaboration de la Décennie, comme décrit dans le Plan de mise en œuvre ;   1. (iii)établir des mécanismes nationaux multipartites de coordination de la Décennie permettant de stimuler les activités nationales et la coopération internationale ; et 2. Accueillir des réunions régionales ou internationales des parties prenantes de la Décennie, notamment des événements de la série de conférences de la Décennie internationale de l'océan. 3. **Invite en outre** les partenaires d'ONU-Océans, les États membres de l'ONU, les organisations scientifiques et universitaires internationales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes concernées à soutenir la Décennie, à contribuer à sa mise en œuvre en proposant des actions pour la Décennie conformément au DIP 4. **Remercie**les gouvernements du Canada, de la République de Corée, du Japon, du Royaume de Belgique (gouvernement de la Flandre), de la Norvège, de la Suède, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la République populaire de Chine ainsi que REV-Ocean pour leur contribution financière à la Décennie et remercie l'Allemagne d'avoir accueilli le lancement de haut niveau de la Décennie - première conférence internationale de la Décennie, ainsi que les laboratoires de la Décennie des Nations unies ;   **II - *Mise en place du Conseil consultatif de la Décennie***   1. **Remercie** les membres du Groupe exécutif de planification de la Décennie pour leur travail de soutien à la phase de préparation de la Décennie en 2018-2020 et pour avoir agi en tant que *Conseil consultatif intérimaire de la Décennie* en 2021, conformément au mandat révisé du groupe adopté par la 53e session du Conseil exécutif à travers [résolution EC-53/1](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375845.locale=en); 2. **Approuve** le mandat du Conseil consultatif de la Décennie sur la base du document [IOC/A-31/3.7.Doc(1),](https://oceanexpert.org/document/28442), y compris le processus de sélection de ses membres envisagé pour la constitution équilibrée d'un tel groupe, qui sera établi sous la coordination du Secrétaire exécutif de la COI ;   **III - *Contribution de la COI à la Décennie***   1. **Souligne** la position unique de la COI pour apporter une contribution substantielle à la Décennie par la mise en œuvre des objectifs de haut niveau (OHN), tels qu'ils figurent dans son Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 (41 C/4) et son Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) ; 2. **Invite** les organes subsidiaires de la COI et les structures de gouvernance pertinentes de la COI à continuer d'identifier les contributions programmatiques à la Décennie pendant la période intersessionnelle ; 3. **Se félicite** du rôle actif joué par les organes subsidiaires régionaux de la COI visant à faciliter la coordination régionale et les activités d'engagement de la Décennie ; 4. **Soutient** l'enregistrement ou l'enregistrement prévu des actions de la Décennie menées par la COI, en particulier : 5. Le programme « Ocean Observing Co-Design » du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), qui mettra en place le processus, l'infrastructure et les outils de co-conception de l'observation des océans nécessaires pour soutenir la Décennie ; 6. Le programme du GOOS « Observing Together » vise à transformer l'accès aux données océaniques et leur disponibilité en reliant les observateurs océaniques et les communautés qu'ils servent, grâce à un soutien accru aux projets communautaires nouveaux et existants. 7. la mise en place d'un programme de la Décennie pour les tsunamis visant à réaliser des avancées révolutionnaires en matière de détection, d'observation et d'alerte aux tsunamis, y compris les tsunamis générés par des sources non sismiques, en préparant l'ensemble des communautés exposées aux tsunamis et en les rendant résilientes d'ici à 2030 grâce à la mise en œuvre du programme UNESCO/COI « Tsunami Ready », comme indiqué dans la décision Dec. A-31/3.4.1 de l'Assemblée ; 8. le programme « Ocean Literacy With All (OLWA) visant à répondre aux priorités définies dans le cadre d'action de la Décennie pour l'alphabétisation dans le domaine des océans (document [IOC/2021/ODS/22](https://oceanexpert.org/document/28465)) ; et 9. « Ocean Practices for the Decade » en tant que programme lié au système de meilleures pratiques océaniques de l'IODE - GOOS ; 10. l'enregistrement d'ODIS, OBIS, OTGA, WOD et PacMAN en tant qu'actions de la Décennie. 11. **Invite en outre** les États membres, les partenaires et les organisations donatrices à soutenir ces actions de la Décennie, notamment en allouant des ressources extrabudgétaires aux programmes pertinents de la COI, afin de réaliser leurs ambitions de transformation, de guider leurs communautés respectives et de servir de catalyseur pour d'autres actions dans le cadre de la Décennie, et au-delà. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

# GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION

## PROJET DESTRATÉGIE À MOYEN TERME DE LA COI POUR 2022-2029 (41 C/4) [Résolution EC-53/2]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | [IOC/A-31/4.1.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/28297) | Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 (41 C/4) | |
|  |  | |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a rappelé aux États membres que ce document, déjà examiné par l'Assemblée de la COI à sa 30e session en 2019 et par le Conseil exécutif à sa 53e session en février 2021, s'appuie sur l'actuelle Stratégie à moyen terme de la COI, 2014-2021 ([IOC/INF-1314](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000228221.locale=fr)). Le cadre global de six fonctions pour sa mise en œuvre, tout en s'efforçant de préciser et d'affiner la vision proposée et les cinq objectifs de haut niveau de la Commission. La version proposée à l'examen des États membres dans le document IOC/A-31/4.1.Doc(1) a été révisée conformément aux dispositions de la [résolution EC-53.2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375848_fre).
2. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance de mener un débat constructif et inclusif sur ce document, tant en plénière qu'au sein du Comité financier, afin d'approuver ce document clé qui définira la stratégie de la Commission pour la prochaine période de huit ans, largement en accord avec la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

|  |
| --- |
| Décision A-31/4.1  **Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné les documents IOC/A-31/4.1.Doc(1) et [la résolution EC-53/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375848_fre), 2. Prend note des documents IOC/A-31/4.1.Doc(1) et de la [Résolution EC-53/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375848_fre) et leurs annexes, sous réserve d'un examen plus approfondi par le Comité financier, en vue de formuler un projet de résolution pour discussion et adoption en séance plénière. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2022-2025 (41 C/5) [Résolution EC-53/2]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | [IOC/A-31/4.2.Doc](https://oceanexpert.org/document/28092) | Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5) - Premier exercice biennal 2022-2023 |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a rappelé à l'Assemblée que si le programme de l'UNESCO est défini pour la période quadriennale 2022-2025, la Conférence générale de l'UNESCO a décidé de maintenir le cycle biennal pour l'affectation du budget. La proposition de projet de programme et de budget pour 2022-2025, premier exercice biennal : 2022–2023 ([41 C/5](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375756_fre)) soumis au Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 211e session (avril 2021) était basé sur le même montant de contributions des États membres (budget ordinaire) qu'en 2020-2021, soit 534,6 millions de dollars US. Ce scénario comprenait une allocation de 11,2 millions de dollars provenant des contributions mises en recouvrement pour la COI (contre 10,9 millions de dollars en 2020-2021). La COI a l'intention et l'ambition de collecter 20,6 millions de dollars de contributions volontaires (15,8 millions en 2020-2021), dont 4,4 millions sont déjà disponibles (2,6 millions en 2020-2021). Bien que le budget ordinaire global pour l'exercice biennal soit nominalement un peu plus élevé que les chiffres pour 2020-2021 (11,2 millions de dollars contre 10,9 millions de dollars), le budget disponible pour les opérations dans le nouvel exercice biennal devrait être plus faible en raison d'une augmentation des coûts de personnel. Avec la nouvelle approche globale et transparente de la présentation des coûts du personnel, l'ensemble des coûts anticipés du personnel est maintenant reflété dans les secteurs/bureaux où ce personnel travaille et produit des résultats. Cela devrait permettre aux secteurs/bureaux de disposer d'une plus grande souplesse dans la gestion de leurs dépenses de personnel en fonction des besoins tout au long de l'exercice biennal.
2. Dans le même temps, l'opportunité et la responsabilité présentées par la Décennie ont nécessité une évaluation stratégique et une décision sur les domaines à investir. Le volume de travail du secrétariat de la COI est en augmentation. Les ressources pour les activités provenant des contributions obligatoires des États membres de l'UNESCO sont en baisse. La seule justification d'une prestation adéquate est de renforcer la capacité de la Commission à mobiliser des ressources supplémentaires. Dans ce contexte, le choix du Secrétaire exécutif est d'investir dans les ressources humaines de la COI, son plus grand atout, dans l'espoir qu'une équipe plus forte sera en mesure de répondre de manière adéquate à une demande accrue du travail essentiel de la COI pour permettre une gestion des océans basée sur la science. Il est nécessaire d'investir dans le personnel de la COI, en élevant son profil au niveau correspondant à notre vision d'une Décennie véritablement transformatrice, afin de réunir davantage de ressources pour une Unité de coordination de la Décennie efficace et efficiente et de renforcer toutes les activités de programme de la COI. C'est cette vision qui permet d'augmenter les projections de contributions volontaires.
3. Le Secrétaire exécutif a souligné que le programme et le budget de la COI pour la période 2022-2023, qui marque le début de la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029, nécessite une réflexion approfondie de ses États membres.
4. Lors de sa 30e session, l'Assemblée a adopté la [résolution XXX-3](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372666_fre), qui prie le Secrétaire exécutif de fournir « une estimation du budget nécessaire pour faire fonctionner la COI de manière optimale, afin d’identifier les ressources supplémentaires qui pourraient être obtenues et les moyens de les mobiliser ».
5. Les considérations du Secrétariat à cet égard ont porté sur deux options :
6. le scénario d'une « COI viable », qui garantit la capacité du Secrétariat à soutenir le portefeuille d'activités actuel (qui comprend désormais la coordination de la Décennie, la poursuite des travaux de la COI sur la planification des océans, y compris la planification de l'espace maritime, des travaux plus demandeurs en matière de ressources dans les régions et des activités dans les domaines de la connaissance des océans et de la communication) ;
7. et un scénario hypothétique d'une « COI optimale » qui serait en mesure de soutenir l'alliance émergente entre science et gestion des océans. Cette configuration n'est toujours pas claire en raison des négociations en cours aux Nations unies et de l'évolution de la gouvernance des océans. Des consultations avec les États membres seront nécessaires pour mener à bien cet exercice crucial de planification stratégique.
8. Le Secrétaire exécutif a également renvoyé les États membres à l'article 11.3 des [Statuts de la COI](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000124367.locale=fr) qui décrit la possibilité pour la COI d'agir en tant que mécanisme spécialisé commun du système des Nations Unies ainsi qu'à l'article 10.4 qui permet à la Commission de prendre tout arrangement financier supplémentaire qu'elle juge nécessaire à l'exécution d'un programme de travail. Il a partagé son point de vue selon lequel le leadership moderne ne peut être atteint que par le biais du partenariat. La recherche de partenariats stratégiques adéquats permettra à la COI de conserver et de renforcer son rôle de coordinateur et de facilitateur des sciences océaniques au service du développement durable.

|  |
| --- |
| Décision A-31/4.2  **Projet de programme et de budget pour 2022-2025**  **(41 C/5)**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné le document IOC/A-31/4.2.Doc(1) et la résolution [EC-53/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375848_fre), 2. Prend note du document IOC/A-31/4.2.Doc(1) et de la [résolution EC-53/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375848_fre) et leurs annexes sous réserve d'un examen plus approfondi par le Comité financier en vue de formuler un projet de résolution pour discussion et adoption en séance plénière. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## SUIVI DE LA RÉSOLUTION EC-53/2 SUR L'EXAMEN ET LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'ADAPTER AUX RÉUNIONS EN LIGNE ET DIRECTIVES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | [IOC/A-31/4.3.Doc](https://oceanexpert.org/document/28496) | Rapport du Président du Groupe consultatif financier intersessions de la COI (2021) |

1. Le Président du du groupe consultatif financier intersessions, le professeur Karim Hilmi, présente ce point.

|  |
| --- |
| Décision A-31/4.3  **Suivi de la résolution CE-53/2 sur la révision et la mise à jour du règlement intérieur**  **pour l'adapter aux réunions en ligne et directives pour l'établissement de rapports sur les contributions en nature**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné le document IOC/A-31/4.3.Doc, 2. Prend note du document IOC/A-31/4.3.Doc soumis à un examen plus approfondi par le Comité financier en vue de formuler un projet de résolution pour discussion et adoption en séance plénière. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER [Article 1.2 des Statuts]

1. Le président du Comité financier, Prof. Karim Hilmi, a présenté à l'Assemblée les résultats de l'examen par le Comité des points qui lui ont été confiés par la plénière, en plus des points statutaires prévus par l'[Article 8.1(c) du Règlement intérieur](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000125186.page=41).
2. L'Assemblée a exprimé sa profonde gratitude au Président du Comité financier, Prof. Karim Hilmi, pour la manière efficace dont il a conduit les travaux du Comité, dans un esprit véritablement inclusif et collégial. Une nouvelle fois, cette méthode constructive a permis au Comité de s’acquitter de son mandat vaste et exigeant en très peu de temps.

|  |
| --- |
| Projet de résolution A-31/[4.4]  *Soumis par l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Bangladesh, la Belgique, le Bénin, le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Égypte, la France, le Japon, la Jordanie, le Koweït, Madagascar, la Norvège, les Philippines, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie.*  **Questions de gouvernance, programmation et budgétisation intéressant la Commission**  La Commission océanographique intergouvernementale,   1. **Ayant examiné les** documents :    1. [IOC/A-31/3.2.Doc(2)](https://oceanexpert.org/document/28396) – Rapport sur l'exécution du budget 2020-2021 (40 C/5) au 31 décembre 2020,    2. [IOC/A-31/3.2.Doc(3)](https://oceanexpert.org/document/28336) – Situation financière du compte spécial de la COI à la fin de l'année 2020 et prévisions pour 2021,    3. [IOC/A-31/4.1.Doc](https://oceanexpert.org/document/28297) – Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022–2029 (41 C/4),    4. [IOC/A-31/4.2.Doc](https://oceanexpert.org/document/28092) – Projet de programme et de budget pour 2022–2025 (41 C/5) - Premier exercice biennal 2022-2023,    5. [IOC/A-31/4.3.Doc](https://oceanexpert.org/document/28496) – Rapport du Président du Groupe consultatif financier intersessions de la COI (2021),   **I - Exécution du budget 2020-2021 au 31 décembre 2020**  **et Situation financière du compte spécial de la COI à la fin de l'année 2020 et prévisions pour 2021**   1. **A confirmé** que les plans de travail de la COI pour 2020-2021, tels qu'ils figurent dans le document IOC/A-31/3.2.Doc(2), ont été mis en œuvre conformément aux crédits budgétaires approuvés par l'Assemblée de la COI lors de sa 30e session ([IOC-XXX/2 Annexe 9](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000368029.locale=en)) par la [Résolution XXX-3](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372666_fre) ; 2. **A pris note** du taux de mise en œuvre légèrement inférieur à la normale au cours de la première année de l'exercice biennal 2020-2021, en raison des conditions de travail liées à la pandémie COVID-19, ainsi que de l'intention du Secrétariat de mettre pleinement en œuvre le programme de travail biennal d'ici la fin de 2021 ; 3. **A noté en outre** qu'au 31 décembre 2020, les objectifs de mobilisation des ressources extrabudgétaires fixés pour l'exercice 2020-2021 ont été atteints à hauteur de 76 % dans l'ensemble, mais avec des écarts considérables entre les fonctions de la Commission ; 4. **A pris acte des** informations sur la situation financière du compte spécial de la COI à la fin de l'année 2020 et des prévisions pour 2021, telles qu'elles sont fournies dans le rapport annuel de la COI pour l'année 2020 [IOC/A-31/3.2.Doc(3)](https://oceanexpert.org/document/28336)) ; 5. **A approuvé** les ajustements des crédits budgétaires pour 2020-2021 tels que proposés dans le tableau 1 du document [IOC/A-31/3.2.Doc(3) ;](https://oceanexpert.org/document/28336) 6. **A remercié** les États membres qui ont déjà contribué ou qui se sont engagés à contribuer aux fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre du programme 2020-2021 ; 7. **A encouragé** tous les États membres à fournir des contributions volontaires pour assurer la pleine réalisation des objectifs de mobilisation de ressources extrabudgétaires convenus collectivement pour 2020-2021, de préférence au compte spécial de la COI ; 8. **A exhorté** le Secrétaire exécutif de la COI à poursuivre ses efforts pour obtenir de nouvelles contributions volontaires, y compris de donateurs du secteur privé et d'autres partenaires, ainsi que pour parvenir à la mise en œuvre intégrale des objectifs programmatiques de la COI pour 2020-2021 ;    * 1. **Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029** 9. **S'est félicité** des révisions et des améliorations introduites par le Secrétariat dans le projet de Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029, en réponse aux recommandations formulées par le Conseil exécutif de la COI lors de sa 53e session par la [Résolution EC-53/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375848_fre); 10. ***A approuvé*** *la stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 telle qu'elle figure dans le document* [*IOC/A-31/4.1.Doc(1)*](https://oceanexpert.org/document/28297)*;*   *ou*   1. ***A approuvé*** *la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 avec les amendements au document* [*IOC/A-31/4.1.Doc(1)*](https://oceanexpert.org/document/28297)*, comme à l'Annexe I de la présente Résolution ;*     * 1. **Projet de programme et de budget pour 2022-2025** 2. **A exprimé sa satisfaction** au Secrétariat de la COI pour la proposition contenue dans le document intitulé [IOC/A-31/4.2.Doc](https://oceanexpert.org/document/28092), conforme aux principes directeurs énoncés dans la [Résolution EC-53/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375848_fre) et aux objectifs de haut niveau définis dans le projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 ; 3. **A pris note** des choix programmatiques du Secrétaire exécutif, tout en exprimant sa préoccupation quant à la baisse du budget du programme ordinaire pour les opérations ; 4. **A souligné** l'importance de veiller à ce que la COI dispose de la stratégie adéquate et des ressources nécessaires, tant en termes de budget du programme régulier que de contributions volontaires, pour remplir son rôle dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030 (2021-2030), ci-après dénommée « Décennie » ; 5. **A invité** le Directeur général de l'UNESCO à :    1. poursuivre tous les efforts visant à accroître les ressources mises à la disposition de la COI dans le 41 C/5, afin de permettre à la COI de s'acquitter de son mandat en expansion et de répondre aux priorités actuelles et émergentes, notamment celles liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies et de la Décennie ;    2. veiller à ce que les crédits budgétaires alloués à la COI dans le 41 C/5 ne soient pas réduits par des transferts de fonds vers d'autres titres du budget de l'UNESCO ; 6. **A invité** les États membres de la COI à :    1. continuer à faire valoir auprès du Directeur général de l'UNESCO et des organes directeurs de l'UNESCO l'importance de la COI en tant qu'organe jouissant d'une autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO, en se concentrant en particulier sur la valeur que la COI apporte à l'UNESCO et au développement durable ;    2. soutenir le renforcement de la COI dans le processus de consultation pour le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (projet 41 C/4) et le projet de programme et de budget pour 2022-2025 (projet 41 C/5) de l'UNESCO ;    3. augmenter leurs contributions volontaires pour soutenir la COI face à ses responsabilités croissantes, de préférence au compte spécial de la COI, ainsi que, *inter alia,* en fournissant un soutien en nature tel que des prêts de personnel (en personne ou par le biais d'arrangements de télétravail) au secrétariat de la COI ; 7. **A demandé** au Secrétaire exécutif de la COI : 8. tenir les responsables de la COI et les États membres informés du processus d'adoption du 41 C/5 par l'UNESCO ; 9. à la suite de l'approbation du budget 2022-2023 par la Conférence générale de l'UNESCO, d'élaborer les plans de travail sur la base de l'approche globale définie dans [IOC/A-31/4.2.Doc](https://oceanexpert.org/document/28092) ; 10. de soutenir le travail du Groupe consultatif financier intersessions (IFAG) en fournissant des informations opportunes sur le processus de programmation et de planification budgétaire pertinent, afin de faciliter une prise de décision éclairée par les États membres lors de la 55e session du Conseil exécutif de la COI en 2022 ;     * 1. **Gouvernance et méthodes de travail** 11. **A rappelé** que l'Assemblée de la COI, lors de sa 30e session, a invité, par sa résolution XXX-3, le Groupe consultatif financier intersessions à « poursuivre la réflexion sur les bonnes pratiques afin d'améliorer encore l'efficacité des réunions des organes directeurs de la COI , 12. **A reconnu** que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de revoir et éventuellement de mettre à jour le règlement intérieur de la COI, afin de l'aligner sur les meilleures pratiques des Nations Unies en vigueur, facilitant ainsi la prise de décision informée et opportune par les États membres de la COI, 13. **A noté** que le Conseil exécutif de la COI, lors de sa 53e session, par le biais de la [Résolution EC-53/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375848_fre), a reconnu la nécessité d'adapter le Règlement intérieur de la COI aux réunions en ligne, 14. **S'est félicité** des informations fournies dans le rapport du Président de l'IFAG (IOC/A-31/4.3.Doc) concernant les consultations tenues sur cette question avec le conseiller juridique de l'UNESCO ; 15. **Demande** au Secrétaire exécutif de préparer, en consultation avec le Conseiller juridique de l'UNESCO et l'IFAG, une proposition préliminaire de révision du Règlement intérieur de l'Assemblée et du Règlement intérieur du Conseil exécutif, alignée sur les meilleures pratiques en vigueur, pour examen et adoption par ces deux organes, conformément au calendrier suivant : 16. le premier projet de règlement intérieur du Conseil exécutif sera examiné par le Conseil exécutif lors de sa 55e session en 2022 ; 17. le projet de règlement intérieur de l'Assemblée sera présenté pour examen et adoption par l'Assemblée lors de sa 32e session en 2023 ; 18. le Conseil exécutif tiendra une session extraordinaire immédiatement après la 32e session de l'Assemblée afin d'adopter son règlement intérieur ; 19. **A convienu** que chaque organe directeur adoptera les recommandations sur les méthodes de travail pour une session virtuelle en même temps que le règlement intérieur, suivant la pratique du Conseil exécutif de l'UNESCO. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

## ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF [Article 6 B.5 et 7 des Statuts ; annexe I du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents d'information* : | IOC/A-31/4.5.Inf(1) | Liste actualisée des groupes électoraux de la COI et liste de la répartition des sièges du conseil exécutif entre les groupes électoraux |
|  | IOC/A-31/4.5.Inf(2) | Liste des candidats aux élections |
|  | IOC/A-31/4.5.NOM | Rapport du président du comité des candidatures |

1. Le président du Comité des candidatures a rendu compte de ce point (IOC/A-31/4.5.NOM). *[à compléter]*
2. La composition du Conseil exécutif pour la prochaine période intersessions et la 31e session de l'Assemblée figure à l'annexe \_\_\_\_ du présent rapport.

### **Élection du président de la Commission**

### **Élection des vice-présidents de la Commission**

### **Élection des membres du Conseil exécutif**

|  |
| --- |
| Décision A-31/4.5.2  **Élections de la COI 2021**  **L'Assemblée,**  **I. Élection du président de la Commission**  1. Prenant note que :  (i)  (ii)  2. Élit \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays)  **II. Élection des vice-présidents de la Commission**  3. Prenant note que :  (i)  (ii)  4. Élit  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (Groupe 1)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (Groupe 2)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (Groupe 3)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (Groupe 4)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (Groupe 5)  **III. Élection des membres du Conseil exécutif**  5. Prenant note que :  (i)  (ii)  6. Élit \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

## 32eSESSION DE L'ASSEMBLÉE ET 55eSESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF [Article C.7 des Statuts ; Article 19.2 du Règlement intérieur ; EC-LI/Dec.6.3 ; IOC-XXX/Dec.12.7]

1. M. Ryabinin a rappelé à l'Assemblée les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 54esession, en sa qualité de Comité directeur de la présente Assemblée, concernant les dates et la durée de la 55e session du Conseil en 2022 et la durée de la 32e session de l'Assemblée en 2023.
2. Le Secrétaire exécutif a également informé l'Assemblée des principales manifestations et conférences dont il faudra tenir compte pour choisir les dates des prochaines sessions *[à compléter]*.

|  |
| --- |
| Décision  A-31/4.6  **32e session de l'Assemblée et 55e session du Conseil exécutif**  L'Assemblée,   1. Rappelant les recommandations du Conseil exécutif à sa 54e session (Décision EC-54/4), 2. Décide de tenir : 3. La 55e session du Conseil exécutif pour une durée de *[nombre à compléter]* jours au siège de l'UNESCO, à Paris, du *[période à compléter]*, 4. La 32e session de l'Assemblée pour une durée de six [ou jours 6,5] plus une journée consacrée aux sciences océaniques, au siège de l'UNESCO, du \_\_\_\_\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_\_\_\_ en juin-juillet 2023, précédée d'une session d'une journée du Conseil exécutif (56e session) agissant en qualité de Comité directeur de l'Assemblée. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

# ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET DES MODALITÉS DE FINALISATION DU RAPPORT [EC-LII, déc. 3.3]

1. Le Président a remercié le/la Rapporteur(e) M./Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de [pays] de sa précieuse contribution aux travaux de la session.
2. Le Président du Comité des résolutions a rendu compte à l'Assemblée des travaux du Comité pendant la session (Annexe \_\_ au présent rapport).
3. Le Président de la COI a ensuite invité le Conseil exécutif à adopter en plénière les projets de décision restés en suspens après les débats en plénière, ainsi que \_\_ résolutions. Des parties du projet de rapport sur les débats tenus durant la présente session ont été présentées au Conseil pour information, en anglais seulement.

|  |
| --- |
| Décision A-31/5  **Adoption des résolutions et des modalités de finalisation du rapport**  L'Assemblée,   1. Ayant examiné les recommandations formulée par le Conseil exécutif à sa 54e session (décision EC-54/3.1) concernant les questions d'organisation, 2. Adopte les décisions et \_\_ résolutions de la présente session ; 3. Prend note du projet de rapport de la présente session ; et 4. Prie le Secrétaire exécutif de distribuer la partie narrative du rapport aux États membres dans les quatre langues de travail de la Commission au plus tard le 30 juillet 2021, en vue de son adoption par correspondance le 15 septembre 2021. |

# CLÔTURE

1. L'Assemblée s'est réunie en session plénière pendant \_\_ jours du \_\_\_, a examiné \_\_ points à son ordre du jour et a approuvé \_\_ décisions et \_\_\_ résolutions. La réunion plénière s'est accompagnée de \_\_\_ réunions préparatoires et \_\_\_ réunions d'information parallèles pendant la session. Le Président de la Commission a prononcé la clôture de la 31e session de l'Assemblée à \_\_le \_\_\_ 2021.